

	1 an	6 mois	3 mois
En ville, par la poste	\$9.00	\$4.75	\$2.50
Canada (hors de Montréal), Royaume-Uni, France et Espagne	\$6.00	\$3.25	\$1.75
Etats-Unis et Amérique du Sud Autres pays	\$6.50 \$8.00	\$3.50 \$4.25	\$1.85 \$1.25

L'abonnement est payable d'avance par mandat-
poste ou chèque affranchi, accepté et payable au
pair à Montréal.

Première année — No 163

Le numéro: 5 sous

Montréal, vendredi 21 septembre 1934

Le budget municipal

Suggestions et mises en garde
au Conseil, touchant la révision
des contributions

I. — La réduction des salaires

Puisqu'il manque quelque six millions à la Ville pour boucler son budget, il est étonnant que l'autorité municipale ne commence pas par la mesure qui s'impose depuis bientôt cinq ans et à laquelle tous les gouvernements sont condamnés à la suite des périodes d'inflation générale: la réduction des appointements et des salaires. Chose curieuse, même aujourd'hui qu'on parle de relever l'impôt sur la propriété des services publics, de créer un impôt municipal sur le revenu, de taxer les ventes, personne ne souffle mot de faire partager aux heureux titulaires de fonctions et d'emplois municipaux les sacrifices imposés aux autres contribuables. Un ancien leader du Conseil, M. Léon Trépanier, a déjà, dans un entretien avec un journaliste, écarté d'un geste de pitié cette proposition: « Bah! » disait-il, « cela nous vaudrait à peine une économie de \$650,000 » (ou quelque chose comme cela). \$650,000, c'est bien la peine, pour des gens habitués à dépenser quarante à cinquante millions par année! M. Houde, M. Savignac, M. Trépanier, devront pourtant se résoudre à nous dire quelle injustice il y aurait à tailler dix, quinze, vingt pour cent, dans les traitements municipaux, en partant d'un dégrèvement de \$1 200 à la base pour appliquer le taux de vingt pour cent aux traitements de \$6 000 ou plus. Pour nous en tenir au traitement du maire, quel a été en ces vingt dernières années le premier magistrat de Montréal qui ne touchât en cette qualité au moins deux fois plus qu'il n'eût pu gagner comme particulier, par sa « gueule », la vente du riquiqui ou autrement? \$650,000, ce sera autant de pris, et autant qu'on ne sera pas forcé de prendre dans la poche du contribuable.

Olivar ASSELIN

Négligence coupable

Les démocraties sont lâches. N'était la crainte du législateur de contrarier l'insouciance du public à l'égard de tout ce qui intéresse sa propre sécurité, il y a longtemps que seraient établis, dans la province de Québec, le registre d'état civil et son dérivé, le casier judiciaire. L'assassinat impuni de l'interprète Soulikoff, qui renseignait la police sur l'activité du communisme montréalais, et celui, non moins crapuleux, du contrebandier et mouchard Feigenbaum, perpétré en plein jour, rue de l'Esplanade, vraisemblablement par d'anciens complices qui redoutaient ses avenirs; le rapt cynique du brasseur Labatt, enlevé, rançonné, rendu à sa famille au nez de la police judiciaire; ces éruptions presque simultanées de criminalité consacrent le triomphe de la canaille sur l'administration de la justice. Peut-être, comme l'a supposé le directeur de L'ORDRE, le gangsterisme a-t-il des intelligences dans la police de l'honnête M. Dufresne. Mais le mal vient surtout, à notre avis, de ce que notre Sécurité, à tous les étages, se trouve en état d'infériorité par rapport à une crapule armée jusqu'aux dents. Que des méthodes entrent au Canada, y écoument à leur guise et en sortent sans même être inquiétées, on ne conçoit point cela dans un pays de population aussi restreinte que le nôtre. Il faut prévoir le jour où la chiourme yankee s'installera chez nous et, comme c'est arrivé aux Etats-Unis, se créera de l'entrepreneurisme dans la politique. Ce jour-là, la peau des honnêtes gens ne vaudra pas cher.

L'institution du registre d'état civil, avec son corollaire, la carte d'identité, permettrait à l'Etat de surveiller rigoureusement l'entrée des étrangers au pays. Des fonctionnaires spécialement commis pour cette tâche pourraient utiliser

comme point de départ les registres paroissiaux. Une fois le registre établi en double, il serait relativement facile à la police de s'en servir pour la mise au point des trois bulletins du casier judiciaire: la première fiche, rédigée par le greffier du tribunal en cas de condamnation pour crime ou délit, serait transmise au greffier de l'état civil de la ville ou du village où est né le condamné; la seconde, copie de la première, délivrée à l'autorité administrative ou judiciaire dans un intérêt de service; la troisième, remise à l'intéressé lui-même, qui serait d'ailleurs tenu de faire viser son casier une fois par année.

Grâce à ce système, la France, par exemple, s'est débarrassée en quelques jours des gangsters américains qui avaient tenté de s'installer chez elle à demeure. Le casier judiciaire aurait, sans aucun doute, aidé notre police municipale à mettre la main sur les assassins de Feigenbaum et de Soulikoff. Il se peut qu'elle y parvienne dans les conditions actuelles; mais le plus probable, c'est que dans six mois, un an, cinq ans, quand les coupables seront assis à un bar mexicain ou à une table d'hôtel des antipodes, elle n'aura encore rien trouvé.

Lucien PARIZEAU

Billet du jour

D'une nouvelle à l'autre

EN ouvrant mon journal, je lis, en manchette, qu'il n'y avait pas de vent ce matin au large de Newport. Voilà une nouvelle considérable et digne de la vedette! Quel fâcheux contretemps! Pas de vent pour pousser les voiliers à la conquête de la coupe « America »! Voilà de quoi faire trépirer les millionnaires propriétaires de ces coûteux joujoux, qui malgré tout leur argent n'ont pu acheter un peu de brise! Ils me font penser à d'innocents écoliers qui lancent leurs petits bateaux sur les bassins des jardins publics, tandis que la foule naïve des bonnes d'enfants suit leurs ébats. Ici, la foule c'est l'univers entier, qui suit, haletant et passionné, les péripéties de la course. Après tout, c'est un dérivatif heureux à la crise mondiale et à l'avalanche des nouvelles déprimantes. Pas de vent! C'est dommage, mais tout de même ce n'est pas très grave. Pas de vent, cela fera moins de naufrages.

Je tourne la page de mon journal et voici une autre information pour faire ma joie! Harcelés par les soucis financiers de l'Administration municipale, nos « archevêques » ont aussi trouvé un dérivatif. Les voici engagés dans une discussion passionnante sur les conditions de circulation de la voiture de la morgue. Peut-on, oui ou non, tolérer que le carrosse macabre roule impunément à toute vitesse, et si, s'il est hurlant, dans les rues de la ville, au mépris des lois et règlements de la circulation? C'est une dérogation généralement admise pour les voitures d'ambulance et qui peut se justifier dans les cas d'intervention chirurgicale urgente, encore que bien souvent ce ne soit que pour le plaisir du chauffeur qui n'a pas à sa disposition d'autre moyen plus intelligent d'attirer l'attention. Mais pour la voiture de la morgue, c'est une autre question. Il semblerait, à première vue, qu'ici le client peut attendre. Pas de danger d'arriver trop tard. Quand on est trépassé, c'est pour longtemps, par définition, et il n'est rien comme l'éternité pour rendre patient.

D'accord, répondra-t-on, mais si vous empêchez le véhicule mortuaire de rouler à toute allure vers les lieux de l'accident, vous allez à cet endroit provoquer un embouteillement fâcheux de la circulation.

Possible, dit la réplique, mais est-ce là une raison suffisante pour risquer de faire d'autres victimes, encore bien vivantes, celles-là?

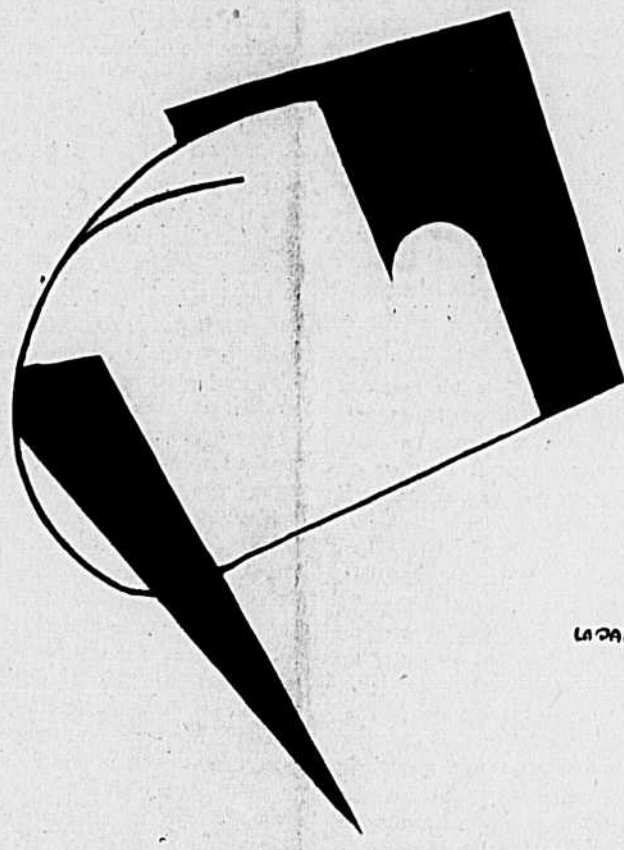
En tous cas, conclut-on, le service de la morgue est provincial. Il faut en référer au procureur général.

Nos conseillers municipaux, débattant cette question tandis que la banqueroute nous guette, me font penser à ces charmants Byzantins qui discutaient gravement de subtilités dogmatiques tandis que les hordes turques montaient à l'assaut de Constantinople.

Jean LE BRET

« Touche » de bienfaisance

La Société de Secours aux Enfants infirmes de la province de Québec recueillera le 29 septembre prochain, au moyen d'une « touche » de bienfaisance, les aumônes du public. On nous prie de dire, pour prévenir toute confusion, que cette Société, filiale de l'International Society for Crippled Children, n'est pas la même que l'Aide aux Enfants infirmes, société canadienne-française ayant son siège au 1183 de la rue Saint-Mathieu, à Montréal.



Staline

L'évolution du droit privé franco-canadien

III La domination anglaise

Le droit civil franco-canadien subit, après la conquête, un long temps d'arrêt durant lequel le droit public, et même privé, anglais s'infiltra dans notre système juridique pour en fausser le sens et l'esprit. Le Canada qui avait joui, jusqu'en 1760, d'une unité législative complète, tomba dans une sorte de chaos où la propriété n'avait plus d'assise stable, où l'individu, quand il était d'origine française, n'avait pas de droit public parce que soumis à un serment vexatoire, le serment du test. Les nouveaux sujets de Sa Majesté Britannique furent surtout les victimes de l'obscurité des lois nouvelles et de l'altération des anciennes. Une série d'instructions adressées à Adam Lymburner, délégué auprès du roi, nous apprennent que le droit anglais lui-même était appliqué de la façon la plus fantaisiste. Cet arbitraire juridique avait pour conséquence une altération de plus en plus grande de nos lois et coutumes. Citons tel quel, avec ses fautes, le texte inédit d'une supplique, postérieure à l'Acte de Québec de 1774, adressée au roi d'Angleterre :

Elles (les lois nouvelles) ont changé le système entier de nos formes de procéder et de juger adapté à nos propriétés, à leurs coutumes et à leurs usages et maximes qui assuraient la bonne administration de la justice, régloient les capacités et récusations des juges, leur liberté et juridiction ou pouvoir comme leurs devoirs et les véritables cas où ils pouvaient être pris à parti sujet à leur jugement. Les véritables cas où la forme emportait le fond et vice versa, les moyens de nullité ou de certitude ne sont plus traités que de chicane. Le code civil, ainsi réduit à presque rien, et le code marchand ainsi que plusieurs autres lois tantôt suivies en cour de première instance et tantôt rejetées ont été depuis peu totalement rejetées sans force dans la cour des appels à cause du défaut d'un prétendu enregistrement fait avant la conquête au Conseil Supérieur de ce pays, quoi qu'il n'ait pas le pouvoir législatif et ressortissait du Parlement où le véritable enregistrement nécessaire avait été fait. Enfin les noms des writs qualifiés par les formes propres aux lois d'Angleterre ont été introduits en peu de mots, sans modèle, sans définitions par nos lois et avec une confusion qui a causé des doutes et des incertitudes ruineuses dont les anciens et nouveaux sujets se plaignent unanimement (sic). La dite ordonnance de la 25e année, chapitre 4e, a même introduit des termes éloignés pour la tenue des plaideurs communs très désavantageux à la vaste étendue, au climat et aux difficultés de cette Province. Cette loi a encore attribué à la cour d'Appel, telle qu'elle est constituée, des conseillers législatifs le pouvoir exécutif ou l'espèce de juridiction et de compétence d'appel, sans y avoir prescrit les véritables règles et classé les cas et l'exer-

cise d'un tel pouvoir. La section qui change indirectement les précédentes ordonnances comme celle de la 17e année exigeant caution de toute partie appelante, à même été admise par un effet rétroactif contre le droit acquis au jugement prononcé avant la publication de cette nouvelle loi. La cause de l'Honorable Collins comme exécuteur testamentaire appelant et du sieur François Dumaine intimé en est l'exemple et les motifs ou citations du jugement en appel peuvent nous faire dire avec les juges de toutes nos cours comment nos anciennes lois et coutumes se trouvent croisées avec les nouvelles même avec celles d'Angleterre, qui ont été suivies, tantôt rejetées dans la cour des Prerogatives ou probates pour l'administration, les curatelles ou régler nos successions, malgré le statut ch. 83 qui oblige de décider de tout les cas en litige par nos lois et maximes.

On m'excusera de reproduire un texte aussi long. Mais il décrit si bien l'état de nos lois à cette époque de trouble et de confusion qu'on peut le considérer comme fondamental pour l'histoire de nos institutions. Postérieur à l'Acte de Québec, remarquons-le, il montre que les prescriptions de ce qu'on appelle notre Grande Charte furent tournées, et qu'en réalité l'assimilation de nos lois françaises se produisit fatalement avant comme après 1774. Cette supplique au roi d'Angleterre ne montre-t-elle pas aussi que cette fameuse question d'un enregistrement inexistant, qui nous enlève une grande partie de nos lois françaises, repose, à la suite d'une jurisprudence nettement établie, sur une erreur d'interprétation historique?

Si on compare à ce texte certains documents découverts en 1924 par un archiviste canadien, M. Kennedy, on arrive vite à la conclusions que notre province connaissait, du temps des Français, le régime d'une administration judiciaire complète, servie par des lois parfaitement adaptées aux conditions générales du pays. C'est la conclusion que nous pouvons tirer de ce rapport que je viens de mentionner et dont les auteurs sont Carleton et Hey. Avant d'aborder l'époque de la codification, essayons de faire le point et de dresser un état du droit français tel qu'on l'appliquait à la fin du 18e siècle. D'abord, de tout l'ensemble législatif français, droit public et droit privé compris, il ne subsistait plus que le tiers environ, et encore cela ne concernait-il que le droit de propriété et les droits civils de la personne. La tenure seigneuriale, dont le véritable esprit s'était perdu après la conquête, disparut au début de la dernière moitié du 19e siècle. Quant au droit des personnes, un grand nombre de dispositions juridiques d'origine anglaise s'infiltrèrent peu à peu dans nos lois.

Les procédures de la preuve en matière commerciale, le système du jury, l'organisation des cours de justice :

autant de coutumes et de méthodes juridiques anglaises qui firent insensiblement dévier notre droit civil du cours de ses véritables origines. Qu'on songe que de 1763 à 1857 seulement, quatre-vingts ordonnances furent édictées sur la question de l'organisation des tribunaux! Il faut voir jusqu'à quel point ces ordonnances sont confuses et d'une application difficile, sinon impossible, pour se rendre compte qu'un système de droit aussi perfectionné que le droit civil français ne pouvait s'accommoder sans dommage de règles juridiques étrangères à son esprit. On est porté à croire que nous avons conservé l'essentiel de notre procédure civile, dont les dispositions se retrouvent dans la vieille ordonnance de 1667, qui est elle-même le fruit d'une longue évolution juridique dont les sources sont surtout les ouvrages de droit canonique et, dans une moindre mesure, les « styles » des parlements de France. De ces ordonnances, il ne nous reste plus que de rares dispositions fondamentales. A chaque page, nous retrouvons des règles qui, malgré leur nom latin — ce qui peut donner le change — sont indiscutablement d'origine anglaise. D'ailleurs, ce n'est pas pour rien qu'en 1897 on dut procéder à une refonte complète de notre code de procédure civile. Les praticiens ne se retrouvaient plus du tout dans ce que l'on peut appeler sans exagération le maquis de procédure le plus complet. Puisque nous en sommes au chapitre de la procédure, nous dirons ce qui nous semble en être la tendance actuelle. Faute d'études doctrinales propres à fonder sur la réalité, comme il se doit, les règles d'application juridique et propres à les conformer aux nécessités économiques de l'heure, la procédure est devenue d'un formalisme outré. Equité et règles de droit disparaissent quelquefois devant une virgule mal placée. Il est possible heureusement de discerner une réaction salutaire, dans le sens de la justice, grâce aux savants travaux de quelques excellents arrêstistes canadiens. On constate ce redressement juridique en parcourant les rapports de pratique de ces dernières années.

Jean-Marie NADEAU
(A SUIVRE)

Est-ce clair?

Il m'arrive plus souvent qu'à mon tour de m'exprimer d'une façon confuse parce que, probablement, mes pensées ne sont pas toujours claires. « Ce que l'on conçoit bien, n'est-ce pas? » Il est vrai que le monde a tellement évolué depuis Boileau. Il arrive aussi qu'un malheureux correcteur, aux prises avec un texte enchevêtré, se méprenne sur le sens d'une phrase, et croyant simplifier les choses, change un mot ou une date qui lui semblent mauvais. Dans mon article d'hier sur l'immigration britannique, je citais les paroles de l'évêque de Limerick au cours d'une enquête parlementaire du gouvernement anglais, vers 1826. Je voulais montrer à quels mobiles obéissait le gouvernement anglais, au siècle dernier, en nous envoyant quelques milliers de ses sujets indésirables. Le reste du paragraphe renferme une longue citation tirée du livre de M. Georges Langlois, l'histoire de la population canadienne-française, citation qui indique clairement qu'il s'agissait bien d'une enquête faite en 1826. Pourquoi m'a-t-on fait dire 1926? Je l'ignore: il faut croire que les lecteurs ont corrigé l'erreur.

Plus loin, je voulais dire que l'arrivée d'un grand nombre d'immigrants anglais et irlandais au Canada, rendant plus difficile la situation des travailleurs canadiens, après avoir été l'une des causes de l'exode des nôtres vers les Etats-Unis, avait été un facteur indirect de la baisse de la natalité chez nous. On a cru bon de me faire dire: « Sans l'immigration britannique qui a déclenché un mouvement d'exode intense des Canadiens-Français vers les Etats-Unis, exode qui est un facteur indirect de la baisse de la natalité chez nous, celle-ci étant plus ou moins fonction de la situation économique d'un pays... » C'est exactement le contraire de l'opinion de M. Langlois, que je partage, à savoir que l'exode des nôtres vers les Etats-Unis a contribué à maintenir le taux élevé de la natalité chez les Canadiens-Français, au siècle dernier. Quoi qu'il en soit, telle n'était pas la question; il s'agissait de l'immigration britannique au Canada, et de ses répercussions sur notre population. — D.D.

La politique de l'Allemagne

(D'André Chaumeix, dans « 1934 »)

La politique hitlérienne est toujours la même. Elle consiste à soutenir que la paix régnera quand les demandes allemandes seront satisfaites. L'expérience prouve que les demandes allemandes ne sont jamais satisfaites. Elles ne le seraient que par le triomphe du pangermanisme et l'établissement de l'hégémonie allemande sur l'Europe. C'est ce qui résulte d'ailleurs de tout ce qui se dit et s'écrit en Allemagne tous les jours. C'est ce qui résulte du livre où Hitler a exposé ses desseins avec une clarté qui ne laisse rien à désirer. L'Europe est avertie.

Les dessous de l'enquête Nye

On ne peut, et on ne s'y attend guère, voir apparaître des anges quand on entreprend une enquête tant soit peu approfondie sur le commerce des armes. Aussi n'a-t-on éprouvé aucune surprise en lisant les premiers résultats de l'enquête Nye aux Etats-Unis. On a simplement constaté le parfait détachement avec lequel tous les fabricants vendaient leurs engins destructeurs aux neutres, tout comme à leurs ennemis de la veille ou de demain.

L'enquête Nye ne saurait étonner personne — les naïfs exceptés — mais elle découvre des agissements édifians qui expliquent bien des choses en matière politique. Elle fait disparaître des légendes. Elle dissipe les ténèbres qui entouraient les raisons premières des révolutions sud-américaines, mais elle jette en même temps le doute sur la valeur de la thèse de sécurité. Il n'est pas impossible que le but ultime de cette enquête soit de jeter le discrédit sur certaines politiques, même au prix de quelques révélations désagréables pour les « fournisseurs de mort violente ».

On essaie visiblement de compromettre tout le monde. Déjà l'enquête est presque devenue un spectacle à sensation, dans lequel on fait une publicité malsaine autour de quelques affaires équivoques. On ne peut s'empêcher de penser que des influences invisibles cherchent à montrer qu'il n'y a pas de risques de guerre et que toutes les campagnes en faveur des armements sont inspirées par les marchands de canons. L'enquête est suspecte, du moins dans ses intentions.

Elle a permis, toutefois, de fixer la responsabilité des Vickers, des Schneider, des Krupp et de quelques autres dans les troubles sud-américains. Elle ne fait pas disparaître celle des fabricants américains dans les révoltes cubaines, ou encore chinoises. La responsabilité des Américains reste entière et les propositions hypocrites d'embargo sur les armes, faites il y a deux ou trois mois par Washington, n'étaient pas autre chose que le reflet des protestations yankees. Il n'était nullement question de sentiment, d'humanité, mais bien de rivalité commerciale.

Un autre fait mérite d'être retenu. Nulle part autant qu'en Angleterre et aux Etats-Unis on n'a soutenu aussi fortement les prétentions allemandes à l'égalité des armements. On aurait pu croire que Londres et Washington, en soutenant Berlin, obéissaient à des principes. La réalité était tout autre: Londres et Washington ne cherchaient qu'à justifier un réarmement qui leur profitait. L'Angleterre a fourni des avions à l'Allemagne, les Etats-Unis ont fabriqué des canons et des mitrailleuses pour l'Hitlerie.

C'est la raison pour laquelle le Foreign Office et le Département d'Etat ne se sont jamais trouvés d'accord avec Paris sur la question de la sécurité. Une Allemagne réellement désarmée n'aurait pas fait leur affaire.

André BOWMAN

Échos

La Du Barry et les Stuarts

● Mme du Barry émettait la prétention de descendre des Stuarts par une illégitime ancêtre.

— Hélas, soupira l'un des courtisans qui l'entendaient raconter la chose, ces pauvres Stuarts auront donc eu tous les malheurs!

Un cas digne de Salomon

● Le tribunal de Mangalore (Tasmanie) va avoir à juger prochainement une cause peu banale. Un commerçant de la grande île, M. Ison, fut averti, l'an passé, par son médecin, qu'il n'avait pas pour plus de cinq mois à vivre. Fort de ce diagnostic, notre homme s'empressa de fermer boutique et de dilapider le plus joyeusement possible ses dernières ressources. Mais la mort n'est pas venue... Au contraire: M. Ison est aujourd'hui en excellente santé, et les excès de toute sorte l'ont complètement guéri. Seulement, il est complètement ruiné, et il poursuit en justice l'imprudent docteur, à qui il réclame des dommages et intérêts suffisants pour lui permettre de racheter son fonds de commerce.

Demain, le second de la série d'articles de
M. Olivar Asselin sur le budget municipal: « L'impôt sur
le revenu. »

Deux pionniers de la Nouvelle France : De Monts et Poutrincourt

Jean de Biencourt, sieur de Poutrincourt

II

(REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES de septembre 1934)

C'est donc en chevalier qu'il alla en Amérique: chevalier hardi, capable de tout entreprendre, sachant supporter les privations, sollicitant les chefs sauvages d'embrasser la religion du Christ, déclarant maintes fois que l'œuvre coloniale ne consiste pas dans la recherche des mines mais dans la culture du sol et dans l'élevage. Bien différent, en cela, de Christophe Colomb qui rêvait de montagnes d'or massif, de mines d'ambre, d'argent, de perles. Poutrincourt, si enthousiaste, si ambitieux qu'il soit, a une vue plus sereine des choses. Quand, en 1608, son maître de Monts se verra retirer son monopole, Poutrincourt, indomptable, s'adressera directement au Pape; à Paul V il écrira en latin (du latin revu probablement par Lescarbot) une épître admirable pour demander à prendre part à l'évangélisation de la Nouvelle-France. Dans ce but, dit-il, je vais abandonner mon domaine, la maison paternelle et emmener mon épouse, mes enfants qui partageront les dangers à courir. Ainsi fit Abraham... En réalité, je ne recherche pas une contrée où abonder l'or et l'argent.

Poutrincourt était trop intelligent pour s'être improvisé explorateur et colonisateur. Propriétaire de nombreux domaines en Normandie, Picardie et Champagne, homme d'action toujours en mouvement, cultivé, voisin, sur la Bresle, du Commandeur de Chastes qui avait lui-même été concessionnaire d'un monopole de dix ans en Nouvelle-France, il connaissait les tentatives de La Roche, celle de de Monts; par le capitaine du Boulet, qu'il avait eu sous ses ordres, il connut de Monts et du Pont-Gravé. Aussi quand, en 1603, le Roi donna ses Lettres à de Monts, celui-ci s'empressa-t-il de le faire savoir à Poutrincourt.

C'est après avoir obtenu l'autorisation du Roi qu'il s'empressa de se joindre au Lieutenant général et Vice-Amiral de Monts. Comme nous le dit Lescarbot, « il étoit désireux d'y avoir longtemps de voir ces terres de la Nouvelle France et d'y choisir quelque lieu propre pour s'y retirer avec sa famille ».

Pour justifier son voyage, il forma une petite troupe de ses anciens soldats de pied, réunis quelques armes et se disposa à guerroyer, au besoin, pour l'établissement qu'on allait faire. Le navire, commandé par un capitaine Timothée, parti du Havre le 7 mars 1604. Il se dirigeait sur l'Acadie. Toute une flotille partait vers le même temps pour l'Amérique; quelques navires allaient à Tadoussac, d'autres à Canseau. La traversée fut longue. Un des navires de l'escadron, chargé de vivres, manqua à l'arrivée. On était inquiet. On tint même conseil pour décider le retour en France. Lescarbot rapporte que consulté, Poutrincourt aurait opiné contre le départ en déclarant qu'il *valait mieux là mourir*. Enfin on découvrit peu après le havre où le navire prétendu en retard, commandé par Morel, était à l'ancre attendant lui-même les autres.

Étant entrés dans la baie Française, large de vingt lieues, nos explorateurs furent émerveillés de la douceur de la brise qui leur semblait venir des Bermudes. La vue des anses taillées partout dans la verdure des côtes, des caps chevelus, des milliers d'oiseaux, canards, outardes, perroquets de mer, bécassines, hérons, etc., aux ailes diaprées, des crues de ces volatiles trouvés sur la grève, des traces de minerais d'argent et de fer au flanc des collines, des ruisseaux aux eaux cristallines, des belles rivières se jetant dans la mer, des élan aux imposantes ramures de corne qui les regardaient avec candeur, tout ce spectacle les ravissait. La nature était ici si nombreuse et si opulente que chacun donnait, selon son caprice, un nom aux lieux, aux rivières, caps, baies, etc. Ici, parce qu'un mouton tomba à l'eau, ce fut le Port au Mouton; là, parce que le premier poisson qu'on pêcha dans une rivière était une égle, c'est la Rivière de l'Égle. Puis on se ravisa. Non, ce n'est la Rivière du Dauphin; on pense à la mère patrie, au Roi: ce sera le Port Royal! Si on pénétrait dans les terres sur une embarcation à la voile, le panorama avait alors des aspects plus somptueux. On y retrouvait des essences et des fleurs de Picardie! On imagine l'émotion qui dut s'emparer de Poutrincourt.

Comme de Monts avait le pouvoir de faire des concessions de terre, Poutrincourt, embrassant du regard ce Port Royal et ses environs, dit son désir d'avoir ce petit royaume. De Monts le lui accorda à condition qu'il y établirait sa famille et qu'il le coloniserait. Henri IV ratifia cette concession le 25 février 1606.

Rien n'est plus suggestif que d'observer comment se comporte le génie de chacun en présence de cette nouvelle création, de ce Nouveau-Monde: du Pont-Gravé s'occupe du commerce, de « la troupe » des pelleteriers; il rêve d'établir de nombreux comptoirs. Champlain veut aller plus loin; son ambition est de faire de nouvelles découvertes de lacs, de fleuves, de montagnes, de provinces. Il voit la Nouvelle-France s'étendant jusqu'à la Floride. De Monts, chef de mission, veut établir à l'île Sainte-Croix une colonie où l'on s'appliquera à l'agriculture, mais en même temps il doit songer à ses actionnaires et organiser le commerce; le négociant prendra le pas sur l'agriculteur. Quant à Poutrincourt, il songe à cultiver, à mettre des grains en terre. Lescarbot lui prêtera ces paroles: *La plus belle mine que je sache c'est du blé et du vin, avec la nourriture du bétail. Qui a de ceci a de l'argent. Des mines nous n'en voyons point, et tel, souvent, qui a belle mine n'a pas beau jeu (sic).*

Ayant choisi son royaume, Poutrincourt retourne en France avec ses gens. De Monts le charge d'une cargaison de peaux qu'il allait remettre à la Compagnie. En arrivant à Guibermesnil (un de ses domaines), il apprit de mauvaises nouvelles: d'anciennes querelles

sur des droits de propriété ou de bornage s'étaient ranimées; une chicane séculaire avait repris au sujet des prérogatives de sa famille dans la paroisse de Saint-Maulvi. Au probe et sage seigneur qui venait de contempler, dans sa splendeur primitive et neuve, un continent où l'on pourrait tailler au moins vingt royaumes, ces contestations durent paraître mesquines. Ce serait au cours de ses entretiens, dans les séances judiciaires, qu'il aurait suscité la vocation de Lescarbot pour la Nouvelle-France. Marc Lescarbot, jeune avocat picard, s'attacha désormais à la fortune de Poutrincourt. Il le suivra dans son prochain voyage; il écrira ses mémoires, fera l'Histoire de la Nouvelle-France et, sachant versifier, chantera les Muses de la Nouvelle-France. Il sera le barde, le scald qui chante les exploits du conquérant, du seigneur de Port-Royal, puis du Vice-Roi de l'Acadie. Ses chants sont marqués d'une devise:

*Cherchant dessus Neptune un repos sans repos,
J'ay façonné ces vers au branle de ses flots.*

Poutrincourt se rend auprès du Roi. Il est très entouré. On lui adresse mille questions, les unes sottes, les autres impertinentes. Il aperçoit des intrigants, des rivaux, des mal-faiteurs, autour du Trône. Les fonctionnaires royaux, notamment à Saint-Malo et à Avranches, font des difficultés pour le dédouanement des pelleteries apportées. Ces entraves qui se renouent après chaque effort de libération, ces contretemps perpétuels constituent comme la rançon des trop belles conquêtes de Poutrincourt.

Il était encore en France quand de Monts y débarqua avec l'intention d'y faire un séjour prolongé pour défendre son monopole contre une nuée d'envieux. Il pria Poutrincourt d'être son lieutenant en Acadie (25 février 1606) et lui annonça qu'après réflexion il lui avait paru nécessaire de transporter sa colonie de l'île Sainte-Croix dans la seigneurie de Poutrincourt, à Port-Royal, tout en réservant ses droits.

Poutrincourt et son fils aîné Charles allèrent s'embarquer sur le *Jonas*, à la Rochelle, où ils avaient donné rendez-vous à Lescarbot. L'armement du navire était fait par une maison de commerce (Macain, Georges, Esprichard et Tallemant) de cette ville, intéressée à la Compagnie de de Monts. Poutrincourt dut prendre le commandement du navire, le capitaine s'étant refusé au dernier moment. Au large des Açores, accostés par un flibustier anglais, nos pèlerins de l'Acadie n'eurent qu'à montrer la guele de leurs canons pour faire évanouir le forban. Le 24 juin, à l'approche du Grand Banc, on tira quelques salves en l'honneur de Monsieur Saint-Jean, patron du Lieutenant; et, après avoir perdu un long temps dans un épais brouillard, Poutrincourt abordera enfin à son royaume de Port-Royal, le 27 juillet 1606. Il trouva que de grands changements y ont été faits par de Monts. Aussitôt il se met au travail, distribue l'ouvrage à ses gens: ici, essartage, là, labourage; plus loin, on lâche des porcs qui fouillent, eux aussi, le sol. On fait comme en Picardie: on fume la terre et l'on jette aux frais échos de cette terre de promesse des vocables et des couplets chers au patois picard. Enfin on y sème des grains, « du chanvre, du lin, des navettes de raiforts et choux », et, à l'automne, du blé, du froment, du seigle. Et huit jours plus tard, le miracle s'accomplit: les graines de France pointent sur le sol et les plantes lèvent mystérieusement.

Pour les soirées d'hiver, on s'organise. L'Ordre du Bon Temps est fondé. Lescarbot en a rédigé les statuts. Chacun sera maître d'hôtel à tour de rôle. Une joyeuse rivalité animera le cercle de la colonie: pour bien manger et se distraire honnêtement. Des bandes de sauvages (les Micmacs) venaient chaque jour contempler le maître-queux dans son sanctuaire.

Poutrincourt s'empresse de visiter les côtes des pays situés au midi de l'Acadie. Il se rend dans des ports qui, plus tard, deviendront Portsmouth, Boston, Providence, New-York, pénètre dans quelques rivières qui se déversent dans l'Océan, découvre des nations sauvages, s'entretient avec leurs Sagamos ou Chefs et leur insinue qu'ils pourraient devenir ses frères en s'instruisant auprès des missionnaires. De bons sauvages, comme Jean Jacques-Rousseau les décrit plus tard, apportent des présents au Lieutenant: des feves, du maïs, du chanvre, des raisins. Poutrincourt sème quelques grains dans ces pays, pour, plus tard, faire la comparaison avec les fruits du Port Royal. Puis, dans un port moins hospitalier, voilà que des sauvages arrivent, armés de piques, de flèches; ils sont nus. Des femmes paraissent dans une autre direction. Ils sont bientôt 5 ou 600; il y a peut-être danger... Poutrincourt donne aussitôt ordre à un de ses hommes de se pavner en faisant des moulinets avec deux épiées à la fois, cependant que d'autres tirent de l'arquebuse dans la ramure des arbres pour imposer le respect à cette bande. C'étaient les naturels du pays qui, plus tard, sera New-York, peut-être le Massachusetts. Dans la nuit, comme quelques hommes étaient restés à terre pour faire cuire des galettes, ils furent traîtreusement attaqués par ces sauvages. Poutrincourt saute aussitôt dans une barque accompagnée de ses hommes et va faire le coup de feu, en pleine nuit, sur des fantômes d'hommes invisibles. On perdit quatre hommes, dont le fils de du Pont-Gravé.

Le lendemain, des sauvages se présentèrent qui offrirent d'échanger du pétun. Poutrincourt, irrité du coup de traîtrise de Port-Fortuné, s'empara de six de ces hommes et les emmena à Port-Royal comme esclaves destinés à tourner le moulin à bras. D'autres les auraient fusillés...

Enfin, au retour de cette longue exploration (14 novembre 1606), le Lieutenant fut

reçu à Port-Royal avec des transports de joie. Lescarbot avait préparé un divertissement de sa façon, une *gaillardise*: il avait composé une scène en vers, sorte de complot qu'il fit jouer sur l'eau; c'était le *Théâtre de Neptune*. Le dieu des eaux apparaissait avec son trident, assis dans une embarcation traînée par quatre tritons, et va à la rencontre du Seigneur du lieu. Tritons, dauphins et autres divinités s'entretenaient en un dialogue en vers à la louange du Maître. Des bucciniers sonnent des trompettes marines, puis une sorte de ballet s'exécute sur l'eau: les divinités marines s'effacent pour laisser approcher quatre Français déguisés en sauvages. Ils viennent offrir les prémices de la terre: un quartier d'élan, des peaux de castor, des palatenots ou matchats et un harpon. Cela se termine par un chant à quatre parties que les sauteurs de Neptune entonnent sur la grève. La route conduisant au bourg est ornée de guirlandes, d'écus, de blasons entremêlés de devises en latin: *Duo protegit unus*, et *Invia virtuti nulla est via*. A l'entrée du fort Royal un héraut accueille ainsi le Maître:

*Entrez dedans Messieurs, pour votre bien
[venue].
Qu'avant boire chacun hautement éternue
Afin de décharger toutes froides humeurs
Et remplir vos cerveaux de plus douces
[caveurs].*

La réception achevée, Poutrincourt s'enfuit aux champs voir l'état de ses cultures. Puis il donne ordre de faire des tuiles, des briques; de bâtir un moulin à eau, un fourneau pour la résine, un four à charbon de bois. On sale des harengs, des sardines. Il fait construire deux barques.

Mais voilà que le Sagamos Membertou, scrutant l'horizon de son oeil perçant, aperçoit, au loin, un navire français. Quel bonheur! Tous se réjouissent. On tire du canon et du fauconneau. Hélas! C'était un message de Saint-Malo qui apportait la nouvelle de la dissolution de la Compagnie de de Monts, dite Compagnie rochelaise.

La consternation fut grande parmi la petite population. C'était donc la fin des rêves de Poutrincourt? Le destin s'annonçait avec une cruauté inconcevable: le même courrier n'apportait-il pas la nouvelle de la naissance d'un Prince, duc d'Orléans?... Il fallut donc, en ce jour de condamnation à mort, allumer des feux de joie et chanter le *Te Deum*. Lescarbot écrit: « Après que le sieur de Poutrincourt eut longtemps songé sur ceci, il dit que quand il devrait venir tout seul avec sa famille, il ne quitterait point la partie. »

Edmond BURON

(A suivre)

L'« Ulysse » de M. James Joyce

Le correspondant londonien du FIGARO écrit le 5 septembre à ce journal :

L'Ulysse de M. James Joyce est l'expérience la plus déterminante dans l'art d'écrire l'anglais qui ait été tentée depuis l'époque de l'Euphrosyne de Lily. C'est un livre qui, en toute certitude, a exercé et continuera à exercer une profonde influence sur la forme et sur le fond du roman anglais. Cependant, l'Anglais qui désire se procurer ce livre doit se rendre d'abord à Paris, se faire conduire rapidement rue de l'Odéon, et rester sur le continent jusqu'à ce que son étude de l'ouvrage ait été complète. S'il essayait de rapporter le livre dans son pays natal, il encourrait la réprobation des fonctionnaires de la douane, son livre lui serait confisqué et serait précipité, par lesdits fonctionnaires, dans le poêle qui chauffe les bureaux de la douane à Douvres, à Folkestone ou à Newhaven. Car l'Ulysse de Joyce a été mis à l'index.

Plusieurs tentatives ont été faites pour amener le ministère de l'Intérieur à lever une interdiction qui n'est pas seulement sotte par elle-même, mais qui nous expose au ridicule dans les pays étrangers. Les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur ne sont pas sans intelligence, ni dépourvus de sympathie; ils ont lu l'ouvrage et ils l'ont admiré; cependant, ils prétendent qu'il contient des passages qui seraient considérés comme odieux par une grande partie de l'opinion publique et que cette partie de l'opinion motiverait des interpellations à la Chambre des Communes, embarrassant ainsi le gouvernement. La controverse a, de cette façon, malheureusement somnolé pendant plusieurs années.

Un incident s'est produit récemment qui peut amener la question à être soulevée de nouveau. Une cour d'appel aux Etats-Unis a rendu un jugement déclarant que les douanes des Etats-Unis ne sont pas qualifiées pour interdire l'entrée d'Ulysse dans la République, et ils ont basé cette décision sur cette raison pleine de sens : à savoir que les passages érotiques sont « submergés » dans l'ouvrage complet, lequel ne peut vraiment pas être accusé de « provoquer le désir ». La nouvelle de cette décision, qui est seulement parvenue à Londres cette semaine, peut réveiller la controverse. Le ministère de l'Intérieur peut difficilement prétendre que, dans de pareilles questions, l'opinion américaine soit moins ombrageuse que la nôtre. Pourtant, s'il doit être permis aux Américains de lire Ulysse, pourquoi cette tâche ardue serait-elle interdite aux citoyens de l'Empire britannique? Il ne peut pas y avoir de réponse logique à une pareille question. Il n'est pas cependant dans nos habitudes d'espérer des réponses logiques.

Harold NICOLSON

On a volé un pont...

On mande de Trévis qu'un pont en bois qui traversait le fleuve Sile, au lieu dit de Canizzano, a été volé par des inconnus pendant la nuit. Tout le matériel du pont, qui avait une longueur de 80 pieds, a disparu, tandis que les trois pylônes qui le soutenaient ont été sciés au ras de l'eau.

REVUE DE LA PRESSE CANADIENNE

Colonisation

Devant la faible densité de notre population, on se demande pourquoi les apôtres de la colonisation cherchent tant à faire ouvrir de nouvelles terres au delà des limites actuelles de la partie occupée de notre province. Ce développement en surface est un affaiblissement qui continue, à deux siècles de distance, la tendance à l'éparpillement de la population de la Nouvelle-France, tendance que l'administration de la colonie et la monarchie française s'efforcent vainement d'enrayer. Par parenthèse, qu'on me permette de rappeler qu'on a souvent reproché à la monarchie française d'avoir voulu conquérir le continent avec une poignée d'hommes: reproche mal fondé, car c'est la population elle-même qui s'éparpillait de la sorte alors que, comme je crois l'avoir démontré à l'aide de documents dans mon *Histoire de la population canadienne-française*, l'administration coloniale et métropolitaine fit l'impossible pour concentrer la population dans la vallée du Saint-Laurent.

Cette même tendance existe de nos jours et ne paraît pas moins difficile à enrayer. Le principal reproche qu'on puisse adresser à toutes les tentatives de colonisation entreprises jusqu'ici, qu'elles fussent dues à l'initiative des gouvernements ou des sociétés de colonisation ou même du clergé, c'est d'avoir encouragé pratiquement cette tendance au lieu de la contrecarrer. Pourquoi, il y a quelques années, avoir tant poussé l'expansion vers l'Ouest, avoir fait une telle propagande en faveur de la migration vers le Nord de l'Ontario et la Prairie alors qu'il y avait tant d'espace dans le Québec? Pour enrayer l'émigration aux Etats-Unis? Parce que nous prétendions être chez nous dans tout le Canada? Mais ne les sommes-nous pas davantage dans notre province? Pourquoi affaiblir notre principal bloc de résistance pour disséminer sur la moitié du continent des groupes minoritaires qui seront toujours des minorités soumises à l'influence d'un milieu défavorable à leur développement normal, sinon en butte à des persécutions plus ou moins ouvertes?

Je sais bien qu'à ce sujet on a l'habitude d'adresser des dures reproches au gouvernement de notre province, reproches où il y a une bonne part de politiciannerie. Pour enrayer, au début du siècle, l'émigration aux Etats-Unis sans orienter ce courant centrifuge vers les provinces anglo-canadiennes, il aurait suffi d'une politique agricole et d'une politique de colonisation bien comprise. Cette politique, un gouvernement simplement soucieux de se maintenir aux affaires, quelle qu'eût été sa couleur politique, nous l'eût donnée si les maîtres de l'opinion publique et les sociétés dites nationales qui ont dirigé tant de Québécois vers l'Ouest l'avaient réclamée.

Ce qu'il fallait alors, c'est ce qu'il faut encore aujourd'hui: la colonisation en densité plutôt que l'expansion vers la périphérie, colonisation qui n'est possible que par le développement de la culture intensive et systématique (ou, si l'on préfère, scientifique ou encore rationnelle) au lieu de la culture extensive et routinière qui est celle de nos paysans depuis toujours. Les terres qui paraissent appauvries pourraient produire doublement, même subdivisées. Les paroisses qui pourraient à peine une population clairsemée pourraient faire vivre plus honnêtement une population double. En beaucoup d'endroits, il suffirait de couper en deux, par des routes transversales, nos terres trop étroites et trop longues dont la partie haute reste le plus souvent en friche. Ces routes coûteraient moins cher et seraient plus utiles que nos chemins de colonisation car elles serviraient à une circulation plus active.

Cela permettrait à cette cellule-force, si l'on me passe cette expression, qu'est la paroisse de conserver son caractère et aux familles de rester unies au lieu de se démembrer pour laisser les fils s'établir à l'autre extrémité d'une province grande comme trois pays. C'est ce que l'on commence à comprendre, un peu tardivement peut-être et incomplètement, mais on commence. On commence à encourager l'établissement des fils des cultivateurs sur de vraies terres encore utilisables et plus facilement accessibles que les pays neufs que l'on se croyait obligé d'ouvrir. Le SOLEIL loue le gouvernement de cette initiative.

C'est pour poursuivre cette initiative que, par l'entremise des honorables Honoré Mercier et Adolphe Godbout, respectivement ministre des Terres et de l'Agriculture, le gouvernement a opéré un échange de lots avec une compagnie d'exploitation forestière. Cette compagnie rétrocède des lots propres à la culture, dans les comtés de Montmagny, de Bellefleur, de l'Islet, de Compton, de Wolfe, de Frontenac, moyennant des concessions correspondantes dans une autre partie du domaine national, moins favorable à l'industrie agricole.

L'on comprend sans peine que la colonisation faite par des fils de cultivateurs, sous l'égide de leurs parents, dans de vieux comtés pourvus de bons chemins et de marchés relativement proches, offre des garanties certaines de succès. M. Godbout avait bien raison de dire dans ses discours de Joliette et de Donnacona, que non seulement le gouvernement de Québec dépense plus pour l'agriculture que toute autre administration provinciale en Canada, mais encore qu'il protège et encourage la classe agricole de sa sollicitude éclairée.

Cette colonisation « de proche à proche », selon l'expression populaire, permet aux cultivateurs d'exercer comme une tutelle professionnelle sur leurs fils colons, établis à proximité de leur réconfort moral et matériel. Dans les vieux comtés de l'Islet et de Montmagny, il y aura place pour 1,200 fils de cultivateurs ou autres colons choisis. Le gouvernement marque sa détermination d'encourager particulièrement les jeunes cultivateurs à s'adonner à la colonisation, et il entend leur faciliter la tâche par une sympathie efficace et suivie.

Le SOLEIL a raison de louer le gouvernement. D'aucuns trouveront que cette initiative du gouvernement, si louable qu'elle soit, vient tardivement. Sans doute. Mais elle ne serait-elle pas venue du tout si une opinion publique de plus en plus gagnée à cette

sorte de colonisation ne l'avait réclamée avec énergie et insistance. Sous un régime comme le nôtre, les gouvernements cèdent à une opinion ferme mais prennent rarement des initiatives de ce genre. C'est affaire de régime et non de couleur d'un parti au pouvoir. Cette colonisation « de proche à proche », qui n'est possible que par la culture intensive (celle qui, par exemple fait vivre de nombreux paysans français sur de très vieilles terres fort peu étendues), contribuera fortement à sauver notre agriculture et peut-être à assurer l'avenir économique de notre groupe ethnique: nous sommes près de la formule, nous l'avons trouvée, mais cette formule, nous l'aurions eue il y a dix ans, vingt ou même trente ans si on ne s'était alors laissé entraîner par l'habile propagande des compagnies de chemins de fer vers la solution trop simple et trop facile de l'établissement loin des centres en des régions nouvelles.

L'ère de la colonisation des vieilles terres commence par l'utilisation des terres abandonnées ou des concessions forestières rétrocédées. C'est un début encourageant qui fait écrire à M. Jules Dorion, à l'ACTION CATHOLIQUE:

Cette mesure que le gouvernement vient de prendre au sujet des lots de colonisation, a une portée sociale; il importe donc de s'en réjouir d'abord, et de remercier tous ceux qui l'ont préparée de quelque manière. Pour faire de la colonisation, il faut de la terre, c'est une vérité de la Palice. La terre, nous en avons, mais depuis quelques années les lots disponibles étaient plutôt loin des vieilles paroisses. Sans doute le gouvernement agissait sagement en poussant vers des cantons remarquablement fertiles les nouveaux colons; mais cet éloignement était pour beaucoup le grand obstacle. Le foyer familial est un appui bien difficile à remplacer; on ne sent plus que jamais en cette période de détresse où beaucoup de ceux qui étaient partis pleins d'espoir pour « courir leur chance », y reviennent comme au port de salut.

Quelques-uns s'étaient dit avec raison que les jeunes gens éprouvaient moins de répugnance à se lancer à l'assaut de la forêt, s'ils avaient l'assurance de pouvoir venir se retremper au besoin au foyer paternel, de pouvoir compter sur le coup-de-main du père ou des frères pour les grosses tâches.

Le premier obstacle est écarté; le gouvernement met à la disposition de ceux qui voudraient se tailler un domaine près de chez eux, plus de deux mille lots.

A ces derniers maintenant de tirer parti de l'avantage qui s'offre. Il leur faut s'y préparer par la réflexion et l'entraînement de la volonté.

Tout cela n'est qu'un encouragement. Il faudra ensuite aborder la mise en culture des vieilles terres actuellement occupées mais complètement défrichées parce que trop grandes. Ce sera plus difficile.

Il peut toujours en parler...

Tel est le commentaire que L. R. fait, au DROIT, du discours que M. Duranleau a prononcé à Chambly pour tenter de justifier son attitude au sujet des billets de la Banque du Canada.

M. Alfred Duranleau, ministre de la Marine, est encore revenu sur la question des billets de la Banque du Canada dans son discours à Chambly-Canton, dimanche après-midi. C'est son affaire. Il pourra en parler tant qu'il voudra si cela lui fait plaisir et si l'on croit que cela pourra avancer sa cause et celle de ses collègues. Mais nous croyons qu'il se trompe. Ceux qui ont voté contre les billets bilingues ont approuvé implicitement la thèse de M. Bennett sur les droits de la minorité canadienne-française dans la Confédération. Par le fait même ils se sont suicidés car les Canadiens français ne sont pas prêts à accepter un amoindrissement de leurs droits. Toutes les accusations contre les libéraux et toutes les tirades sur l'inertie de M. King et de M. Lapointe ne prévaudront pas contre le fait d'un vote. Et si M. King et si M. Lapointe veulent aujourd'hui nous donner la monnaie bilingue, appartient-il à un Canadien français, serait-il ministre de la Marine, de le leur reprocher? Mieux vaut pour les ministres et les députés conservateurs garder le silence sur cette question. Les élections approchent...

Il peut toujours en parler...

Guerre à la guerre

Cette expression a fait fortune, bien qu'elle soit une contradiction dans les termes. Le JOURNAL DE WATERLOO commente un discours sur ce thème prononcé par un sénateur des Etats-Unis et le rapproche d'un ouvrage publié précisément sous ce titre par un général français.

Sa pensée rejoint en quelque sorte celle du général français Percin qui, dans un livre intitulé: *Guerre à la guerre*, livre qui alluma en France, il y a quelques années, d'ardentes polémiques, déclarait, entre autres choses: « Il est incroyable qu'il ait fallu tant de siècles pour constater que la guerre n'avance à rien; que le meilleur moyen de régler un différend qui s'est élevé entre deux peuples, est de faire pour les peuples ce qu'on fait pour les individus, de recourir à l'arbitrage d'un tribunal dont les peuples acceptent les arrêts, bien plus facilement qu'ils ne consentent à reconnaître qu'ils avaient tort, et que leur adversaire avait raison. »

En principe, le général Percin a parfaitement raison, mais les difficultés surgissent quand il s'agit de soumettre à l'arbitrage les différends qui éclatent entre deux peuples. La Société des Nations, fondée principalement pour cela, a fait preuve, depuis quelques années, de bien peu de compétence. Les différends entre peuples, elle ne les a pas réglés; bien plus, elle n'a pas même réussi à faire respecter les traités signés par d'anciens pays belligérants au lendemain de la Guerre. Et si son objectif est, à vrai dire, très

noble, il est loin d'être atteint. On peut même douter qu'il ne le soit jamais.

C'est pourquoi il vaut mieux substituer à ce mot d'ordre contradictoire celui de Lyautey que Parizeau rappelait l'autre jour: montrer la force pour n'avoir pas à s'en servir.

Une suggestion

L'ÉVÉNEMENT fait une suggestion à ses amis montréalais: une exposition internationale en 1942 à l'occasion du troisième centenaire de la fondation de la Métropole.

En 1942, Montréal fêtera son troisième centenaire. Nous connaissons assez nos amis de la métropole pour être assurés qu'ils songent déjà à préparer quelque chose d'éclatant. Que leur célébration soit telle qu'elle relègue dans l'ombre le tricentenaire de Québec et le quadricentenaire du Canada, nous le leur souhaitons volontiers. Mais, puisque l'organisation n'est pas encore en marche, un bon conseil peut ne pas être de trop. Pourquoi les Montréalais ne songeraient-ils pas tout de suite au côté pratique de cet événement? La métropole du Canada est avant la plus grande ville française, au point de vue de la population, après Paris. Montrons aux Français et à tous les étrangers que nous habitions un pays aux ressources illimitées. Pourquoi pas une exposition internationale à Montréal en 1942?

J'y suis allé aussi de ma modeste suggestion à ce sujet. L'autre jour, avoir un maire convenable, cette année-là.

Georges LANGLOIS

Des lois nuisibles

Si cela peut nous consoler, les finances de New-York ne sont guère en meilleure posture que celles de Montréal. La métropole américaine de l'Est a un déficit de \$60 millions. Elle songe à le combler au moyen de trois ou quatre mesures, notamment l'institution d'une loterie municipale qui rapportera annuellement de 12 à 15 millions de dollars.

Les Etats-Unis, « the Land of the Free » sous la surveillance des vieilles lois puritaines et des « social workers », ont subi pendant une quinzaine d'années le ridicule *Volstead Act* qui est à l'origine du « gangsterisme ». Cette législation a été violée tant et plus dans tous les états de l'Union; on l'a enfin abrogée.

Aux Etats-Unis, comme au Canada, les loteries sont interdites. La Ville de New-York a trouvé une façon ingénieuse de contourner la loi, et c'est une véritable loterie qui sera instituée prochainement. Les « gangsters » américains se moquent du code pénal et de la police, et comme le révéleront de récentes enquêtes parlementaires, les financiers véreux pululent chez nos voisins. Tous les pays du monde sont en butte à des difficultés analogues, mais nulle part on ne se moque aussi impunément des lois qu'aux Etats-Unis. Il y en a trop, et elles embrassent trop de sujets. Il arrive alors, ce sera le cas de la ville de New-York, que des administrations publiques donnent elles-mêmes l'exemple du mépris des lois.

Les gouvernements, avant d'imposer une législation, doivent se demander si elle est raisonnable, utile, et applicable. Tant que les lois soi-disant moralisatrices resteront imprégnées de jansénisme et de puritanisme, qui proviennent d'une fausse interprétation de la morale chrétienne, elles seront déraisonnables et inapplicables parce que fondées sur une conception erronée de la nature humaine. Et l'on ne saurait surestimer le tort causé par des lois de cette espèce que chacun s'efforce de violer. — D. D.

Docteur Tancrède Asselin chirurgien-dentiste, 8064, avenue du Parc, près rue Laurier, à son bureau de 9 h. à 6 h. sur rendez-vous. Tél.: DO 3087.

La chasse aux bandits, par autogire, à Londres

La police métropolitaine de Londres, qui fit récemment des essais de direction du trafic des rues avec un autogire, a loué l'avion pour une période de six semaines. Elle veut effectuer des expériences d'un autre genre et se rendre compte dans quelle mesure l'autogire pourrait être utilisé à une chasse aux bandits dans les voies de la capitale.

Pour cela, elle prépare une poursuite dans les conditions suivantes: une automobile, spécialement marquée et occupée par des détectives, s'efforcera de franchir un cordon que, du haut des airs, d'autres détectives arrivés à leur disposition des appareils transmetteurs et récepteurs de T. S. F. feront établir à l'entrée de certaines rues.

Si cet essai donne des résultats satisfaisants, une expérience plus difficile sera tentée avec une automobile non marquée qui surgira d'un endroit inconnu des détectives aviateurs et qui, après un raid sur un objectif quelconque, sera autorisée à s'échapper des escouades de police opérant sur la terre ferme. Ce sera la tâche des aviateurs de retrouver la voiture et de la signaler aux détectives poursuivants de la police mobile.

**CIGARETTES
DUCHESS**
Conservez les "mains de bridge"

L. O. GROTHE, LIMITEE MAISON CANADIENNE ET INDEPENDANTE

LA PENSÉE ÉTRANGÈRE

Avec M. Firmin Roz historien du Canada

(De l'hebdomadaire JE SUIS PARTOUT)

Je n'ai pas eu à franchir l'Atlantique pour être associé dignement aux fêtes du quatrième centenaire de la fondation du Canada par Jacques Cartier. En face de M. Firmin Roz, dans cette Maison Canadienne qu'il dirige, on respire l'atmosphère la plus propice pour évoquer ces grands souvenirs. C'est un observateur attentif des choses de l'Amérique du Nord depuis quelque trente années. Il a publié plusieurs ouvrages solides sur la psychologie américaine, une *Histoire des États-Unis* (1), et sa toute récente *Histoire du Canada* (2) est sans doute l'ouvrage le plus complet publié en France sur la création et l'évolution de notre ancienne colonie. Le plus vibrant aussi. Son auteur aura, au cours de cet entretien, un léger tremblement dans la voix pour rappeler qu'il n'est pas de colonie au plus noble passé.

Cette Maison Canadienne, si avenante avec ses pergolas, ses fenêtres fleuries, les fleurs de ses parterres, délicieux oasis de fraîcheur et d'élégance en bordure de Paris, est la première fondation étrangère de la Cité Universitaire.

Dès sa création, en 1926, sur l'initiative de M. Philippe Roy, ministre du Canada en France, la direction en a été donnée à M. Firmin Roz, qui dirigeait, depuis 1919, l'Office des Universités pour la section de France-Bretagne et d'Amérique du Nord et qui, de ce fait, était en relations constantes avec les étudiants canadiens.

« Ce n'est pas tout à fait, me dit mon aimable interlocuteur, une maison d'étudiants. Elle correspond à notre Fondation Thiers. Le Canada possède, en effet, d'excellentes universités. Les jeunes gens qu'il nous envoie ont tous achevé brillamment leurs études supérieures chez eux, et ce qu'ils demandent à la France, c'est un perfectionnement de l'étude particulière d'une spécialité. Nous avons de jeunes médecins diplômés qui viennent chercher des compléments d'information auprès de maîtres et spécialistes célèbres, comme le professeur Sergent, pour la tuberculose, ou le professeur Vaquez, pour le cœur.

« À côté, de jeunes professeurs de lettres ou de sciences achèvent leur thèse, des architectes suivent certains cours des Beaux-Arts, des artistes bénéficient de « l'École de Paris ». Ce sont tous des sujets d'élite, qui déjà ont brillé chez eux, et qui viennent à Paris affirmer leur talent, comme le jeune peintre Riondon, actuellement en séjour ici, élève à l'Académie de la Grande Chaumière, et dont une toile a été vivement appréciée au dernier Salon.

« Dans cette Maison ils échappent au pénible isolement auquel les étudiants étrangers d'autrefois étaient exposés; ils retrouvent, le soir venu, après les travaux de la journée, une vie sociale. Et, du fait que tous appartiennent déjà à une élite, leur passage chez nous entretient et garantit pour l'avenir les plus précieuses relations intellectuelles entre la France et le Canada.

« Et votre *Histoire du Canada* vient à point pour apprendre aux Français l'admirable œuvre accomplie là-bas par leurs aînés du XVII^e siècle.

« C'était, en effet, une pièce utile à mettre entre les mains des jeunes Français, au moment des fêtes du quatrième centenaire de Jacques Cartier. Nous n'avions pas d'ouvrage d'ensemble. Etant donné l'importance de la matière, je n'ai voulu donner qu'une vue générale de cette histoire si riche.

« Au Canada, en revanche, les études historiques doivent être nombreuses ».

« Elles abondent en effet. L'histoire y a été, pour des raisons politiques, le premier genre littéraire à se développer. Dans la résistance à l'autorité anglaise, après 1763, l'organisation d'un ordre de choses qui garantirait aux fils des colons français le respect de leurs traditions propres a occupé toutes les énergies. La politique a exprimé tout le génie national canadien durant cette période héroïque. Et c'est par elle que les Canadiens sont venus à l'histoire. Ils se sont tournés vers leur passé si noble et si glorieux pour y trouver des fiertés, des motifs de ne point se laisser abattre, pour y puiser aussi des leçons et des expériences applicables au présent, c'est-à-dire à la lutte contre l'Angleterre.

« La littérature proprement dite ne pouvait venir qu'au second rang. Elle ne pouvait s'épanouir dans une communauté de pionniers où la mise en valeur du sol, son exploitation, et surtout l'organisation même d'un *modus vivendi* sous un nouveau monde, restaient à créer.

« La publication, entre 1845 et 1848, des trois volumes de l'*Histoire du Canada* de François-Xavier Garneau a été le point de départ d'un grand mouvement littéraire. L'ouvrage rappelait aux Canadiens leurs titres de noblesse. C'est vers cette époque que s'est fondée l'école de Québec, qui prenait ses directives de Garneau.

M. Firmin Roz me cite quelques noms célèbres de l'école: Cremazien, né en 1822; Louis Fréchette, né en 1839. Ce dernier eut un duel avec un Prussien en 1870, à la Nouvelle-Orléans. Telle était la fidélité à la France! En 1865, lors de la première mission française envoyée depuis 1763 au Canada, pour le règlement d'accords commerciaux, les Canadiens français se précipitaient au-devant de l'amiral de Belzunce et de ses marins: « Allons voir nos gens », disaient-ils. Quel beau mot!

La résistance de l'élément français, sa lutte tenace et habile pour arracher à l'Angleterre les mêmes libertés qui étaient accordées à l'élément britannique, ce qu'on a appelé « le miracle canadien », ont obtenu,

après un siècle, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867. Cet Acte a constitué une confédération de provinces, accordant l'autonomie à chacune d'elles, assurant ainsi l'indépendance réciproque aux deux nationalités-mères.

« L'élément français, comme l'élément britannique, ai-je demandé à M. Firmin Roz, semble bien avoir aujourd'hui le sentiment de plus en plus vif d'appartenir à une unité nationale? »

« On ne saurait contester, en effet, qu'il y a aujourd'hui une nation canadienne, et qu'elle ne consiste pas seulement dans l'union politique des éléments qui la composent. Elle se manifeste en outre par des traits communs, résultant d'une vie commune, d'un commun effort pour exploiter les richesses du sol, de communs intérêts, de préoccupations et d'aspirations communes et plus encore peut-être de la coopération et de l'influence réciproque des deux nationalités-mères. »

M. Rodolphe Lemieux, ancien président de la Chambre des Communes, à Ottawa, a écrit récemment dans la *REVUE DE PARIS* que les deux races associées par le hasard s'unissent dans l'amour d'un même pays. Ensemble elles veulent lui obtenir des libertés plus complètes. Et un Canadien anglais, sir Robert Borden, a dit de son côté: « Chaque race est capable de rendre à l'Etat de grands services, et chacune les lui a rendus. Ce n'est pas dans la fusion, mais dans la coopération que les deux races peuvent rendre au Canada des services de l'ordre le plus élevé. »

Chez un Lemieux, chez un Robert Borden, comme chez un Wilfrid Laurier, comme chez tous les Canadiens qui connaissent le passé, on décèle l'existence d'une conscience nationale, la croyance en une destinée nationale dont le développement ne fait encore que s'indiquer.

« Ne doit-on pas redouter, ai-je encore demandé, l'influence américaine sur les provinces de l'ouest de nouvelle formation? » — Dans le peuplement de l'Alberta, du Manitoba, de la Saskatchewan, les éléments d'immigration récente: germaniques, slaves, scandinaves, latins, tiennent la première place, comme ceux des Etats limitrophes de l'Union américaine: le Minnesota, le North Dakota, le Montana.

« D'autre part, la solidarité des intérêts a rapproché les deux pays, donné naissance à des méthodes, à des manières, à un type commun d'homme d'affaires.

« Mais les immigrants des provinces occidentales du Canada jouent un rôle bien moins considérable dans la vie nationale que leurs voisins des provinces du Middle-West américain. Ils ne restent point tout à fait dépourvus ni de traditions françaises ni de traditions britanniques. Les Anglais s'établissent dans l'ouest à côté de Canadiens français. C'est ce qui permet, avec le bloc français de la province de Québec, la résistance à l'américanisation, et voilà bien ce qui assure aux Canadiens français une si belle place en même temps qu'un rôle si essentiel dans les destinées du Canada. »

« Le rôle de l'élément français, pour résister à l'américanisation, a été reconnu, et l'on pourrait presque dire sollicité, par le prince de Galles qui, dans un discours fameux, a cru devoir louer et donner sa pleine approbation à la fidélité du Canada français à ses traditions. C'était consacrer l'effort du siècle et demi de résistance du noyau français.

Bernard de VAUX

En vous assurant à La Sauvegarde, vous protégez votre famille contre les éventualités de la vie, tout en suivant l'adage de Cartier: « Travaillons pour le maintien de nos institutions. » 152 est, rue Notre-Dame à Montréal. (r-a)

Un singulier socle de statue

Le 19 août, sur l'esplanade du vieux château fort de Lourdes, aujourd'hui occupé par les collections du musée pyrénéen, aura lieu — à l'occasion du centenaire de sa naissance — l'inauguration de la statue en bronze du comte Henry Russell, auteur des *Souvenirs d'un Montagnard*. Le socle de cette statue est probablement unique: il est exclusivement constitué par l'apport de trois cents cailloux pris sur les hauts sommets de la chaîne des Pyrénées et raménés dans le sac de plus de cent cinquante ascensionnistes.

L'hirondelle domestique au service de l'hygiène

Un collaborateur du JOURNAL DES DÉBATS annonce que la campagne romaine et les Marais Pontins asséchés vont être débarrassés des moustiques et insectes qui les infectent par des myriades d'hirondelles fournies par la station ornithologique de Castel Fusano, près d'Ostie. Les hirondelles, nourries artificiellement pendant quelques semaines, ne se sont aventurées qu'à une courte distance de leur centre d'élevage; il suffit d'un coup de sifflet des gardiens pour qu'elles accourent. L'expérience sera renouvelée en 1935, sur une plus large échelle. On se demande si ces hirondelles domestiquées émigreront comme leurs compagnes et regagneront leurs nids au printemps prochain. Les éleveurs ont préparé des nids auxquels elles auront le temps de s'habituer.

L'aviation soviétique

L'U. R. S. S. développe fébrilement son armée de l'air

(Du JOURNAL DE GENÈVE)

Le dernier courrier d'Europe confirme nos récentes appréciations sur la situation des forces militaires de la Russie. Dans cet article documenté, notre confrère José le Boucher passe en revue la situation de l'aviation soviétique, dont les progrès impressionnants ont, dans l'espace de quelques années, changé du tout au tout l'équilibre des forces en Extrême-Orient. Il souligne l'importance de l'aviation d'attaque pour un pays dont l'immensité territoriale constituait jusqu'à ces derniers temps le plus gros obstacle à l'utilisation totale des forces militaires du pays.

Les renseignements fournis par cet article sont certainement exacts. Ils expliquent une des raisons pour laquelle les nations occidentales ne peuvent plus faire fi de la Russie en tant que puissance militaire. On devine dans ce développement aérien de la république des Soviets un des motifs qui ont incité les grands pays à rechercher le concours russe à Genève.

Si nos lecteurs veulent bien se reporter aux numéros de L'ORDRE du 14 et du 19 septembre, ils verront que les articles de notre rédacteur de politique étrangère reflètent la même idée directrice que celle que l'on trouve dans l'article que voici:

Le passage récent, à Paris, d'une escadrille soviétique, a mis l'aéronautique de l'U. R. S. S. sur le plan de l'actualité. On parle beaucoup, à Paris, depuis un an, des progrès considérables accomplis dans ce domaine par les ingénieurs bolchevistes. Ainsi se comprend et doit être interprété le succès de curiosité recueilli par les aviateurs soviétiques et surtout par leurs avions, à Paris.

Un heureux hasard nous a permis de voler dans l'un des quadri-moteurs de l'U. R. S. S. durant une demi-heure, au-dessus de Paris. Nous avons eu, ainsi, tout le loisir de regarder attentivement et jusque dans les détails les fruits de la technique bolcheviste.

Avant d'aborder ce problème, quelques observations générales s'imposent. L'effort des Soviets pour constituer une flotte aérienne très puissante est patent. Qu'on en juge. En 1923, les lignes de navigation aérienne sur l'ensemble du territoire soviétique atteignaient à peine 1.600 km. (960 milles). A l'heure actuelle, 32.000 km. (20.000 milles) sont régulièrement parcourus par les appareils soviétiques. Le nombre des passagers qui était de 7.000 en 1927, est passé à 28.000 en 1932. Le programme soviétique prévoit qu'avant un an, aux 32.000 km. parcourus s'en ajouteront 11.000 autres, ce qui fera 43.000 km. (26.875 milles) de lignes aériennes.

Personnes ne doutera que cet extraordinaire et intense développement de l'aviation civile ne soit fonction du programme militaire des Soviets. Si le transport par avions est dans quelques cas une nécessité, il demeure en général et malgré tout, un luxe. Les 43.000 km. de lignes aériennes russes doivent donc être considérés avant tout comme des lignes stratégiques. Il est difficile, en effet, sauf de très rares exceptions, d'opérer une discrimination nette entre un appareil civil et un avion militaire. Sans doute tous les avions civils ne sauraient être prêtés à toutes les missions militaires. On ne voit pas en particulier, parce que c'est radicalement impossible, un gros avion de transport faire de la chasse; en revanche, tous les avions gros porteurs sont susceptibles d'effectuer des opérations de bombardement. Evidemment, les conditions dans lesquelles ils pourront être amenés à les faire seront plus ou moins bonnes.

Les visées, les mesures de dérive exigent, en effet, pour être rigoureuses, certains aménagements spéciaux et en particulier un poste à l'avant de l'appareil doté de larges vues. Quant aux installations de lance-bombes, on peut rapidement les monter sur un appareil commercial. Tout cela peut être aménagé au dernier moment et d'autant plus aisément si le constructeur, en établissant le dessin général de la machine, a prévu ces transformations.

En outre, à la guerre comme à la paix, si l'appareil civil n'offre pas toutes les qualités pratiques pour effectuer, dans les meilleures conditions, des bombardements très précis, le principal est qu'il puisse néanmoins être utilisé immédiatement comme force d'appoint. Or, faisons remarquer que l'aéronautique russe s'est avant tout spécialisée dans la construction des poids lourds, des appareils de très gros tonnage. L'aviation dite commerciale ne dispose pas de ce genre d'avions propres à enlever une dizaine de personnes qui sont monnaie courante sur nos lignes européennes. Les passagers en U. R. S. S. sont transportés à bord de machines quadri-moteurs analogues à celles qu'il nous a été donné de voir au Bourget. A vide, ces appareils ne doivent pas être loin de peser douze tonnes! Tout récemment, les Soviets ont « sorti » un appareil dit commercial, baptisé — si tant est qu'un pareil mot puisse s'appliquer à quoi que ce soit, touchant de près ou de loin aux Soviets — baptisé *Maxime Gorki*. Cette

énorme machine est susceptible de transporter 76 passagers et dix hommes d'équipage. Elle est munie de huit moteurs, développant une force totale de 6.400 chevaux. Si la puissance motrice — 6.400 chevaux — apparaît un peu faible pour donner à ce type de monstre une vitesse élevée et un « plafond » appréciable, la charge utile qu'il peut transporter et son rayon d'action pourraient, en temps de guerre, rendre de grands services, qu'ils s'agisse de transport de troupes, de matériel ou de bombes.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait se fier aux chiffres officiels donnés par les Soviets sur le nombre de leurs avions militaires. D'après eux, ils ne disposeraient en tout et pour tout que de 983 appareils. On en doute fort, parce qu'une personnalité officielle admirablement placée pour connaître la puissance réelle de l'aviation soviétique dans le moment présent nous assurait que les Soviets pourraient mettre en ligne 300 quadri-moteurs de bombardement du type que nous avons vu au Bourget. A moins d'admettre que l'état-major bolcheviste consacre tout son effort, selon les principes ultramodernes du général italien Douhet, mort il y a quelques années, à la création d'une armée de l'air avant tout offensive et abandonne l'aviation de coopération, réglage et observation, aux départements de l'artillerie, de l'infanterie et de la cavalerie, le nombre de 983 appareils ne saurait être admis qu'avec les plus expresses réserves.

Il en est de même des chiffres par catégories mis en avant par le commissariat de la guerre, dont dépend l'aviation militaire, et par le commissariat de l'économie, dont dépend l'aviation civile. Il n'y a pas, en effet, de ministère de l'air à Moscou. On doute fort que l'aéronautique navale ne comprenne que soixante-trois hydravions de bombardement, quatre-vingt-six de reconnaissance et douze hydravions torpilleurs. Mais au cas très improbable même où ces chiffres seraient à peu près exacts, il faudrait retenir avant tout le très fort pourcentage d'appareils de bombardement.

Il est incontestable que l'état-major soviétique a reconnu l'extrême importance de l'arme aérienne en cas de conflit, ce à quoi sont loin de s'être franchement ralliés les états-majors conservateurs. Il est vrai que si l'on jette les yeux sur la carte de l'immense U. R. S. S. et si l'on examine quelques-uns des problèmes qui se posent en Extrême-Orient, l'aviation apparaît comme l'arme réellement appropriée à cet immense pays.

José le BOUCHER

Le Danub est plus économique que l'asphalte naturel de roche et offre pour les routes canadiennes soumise à un climat rigoureux l'avantage supplémentaire de n'être point glissant. (r-c)

Les États mauvais payeurs

La Société des nations est bien placée pour connaître les États mauvais payeurs d'après un journal suisse, 17 États n'ont pas acquitté leur cotisation pour l'année 1932; en 1933, le nombre des États en carence est passé à 32, soit plus de la moitié des membres de la S.D.N. Le manque à percevoir est passé de 3.500.000 à 8.000.000 de francs. A l'heure actuelle, les arriérés, accumulés depuis 1920, totalisent 29.835.335 francs.

Parmi les États qui n'ont pas payé l'an dernier leur cotisation, on trouve l'Allemagne, le Canada, (eh! oui, le Canada!), la Chine, la Hongrie, l'Italie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Pologne et la Yougoslavie. On espère toutefois que quelques-uns de ces débiteurs régleront leur dette cette année.

Le Pérou n'a payé qu'une fois sa cotisation en quatorze ans; la Bolivie, le Honduras et le Nicaragua sont défaillants depuis 1922.

On voudrait faire de la S.D.N. un gendarme des nations. Mais il faudrait d'abord qu'elle se transforme en huissier international.

L'anniversaire de la carte postale

La carte postale a soixante-cinq ans, paraît-il. On croit généralement (mais Larousse ne nous dit rien à ce sujet) qu'elle a été inventée par un certain Emmanuel Hermann, de l'Académie militaire de Vienne. L'administration des postes d'Autriche-Hongrie en fit aussitôt l'application et s'en trouva si bien que Gladstone importa la nouveauté en Angleterre. Le succès y fut tel que, pendant plusieurs années, les postes anglaises vendirent plus de deux millions de cartes postales par semaine. Gladstone aurait avoué depuis lors que son ministère avait été sauvé par cette mode, et que, sans les cartes postales, il n'aurait pas pu équilibrer son budget.

« Nous disposons d'un certain nombre de collections complètes de L'ORDRE. Nous pouvons aussi faire parvenir à qui en fera la demande n'importe quel numéro du journal. Pour tout renseignement, communiquer avec l'Administration. »

Le quatrième centenaire de Jacques Cartier

L'accueil de Gaspé

(Du TEMPS du 9 septembre)

Le Champlain, qui porte au Canada la mission nationale Jacques Cartier, a jeté l'ancre successivement devant notre Saint-Pierre-et-Miquelon, puis devant la petite ville de Charlottetown, capitale de l'île du Prince-Edouard, laquelle est à elle seule une province du Canada.

Mais c'est à Gaspé que s'est établi le premier contact véritable entre les messagers de la France et les Canadiens français. Il a été immédiat, et brûlant comme un coup de foudre.

On sait que Gaspé est le point où Jacques Cartier mit le pied sur la terre du futur Canada, le 24 juillet 1534. C'est aussi la capitale de la Gaspésie, qui fait partie de la province de Québec, laquelle est presque grande comme la France, et la Gaspésie est elle-même grande comme plusieurs de nos départements. On ne peut mieux la définir qu'en l'appelant la Bretagne du Canada. Comme notre Bretagne, elle s'avance dans l'Océan, péninsule moins déchiquetée qu'elle, mais qui ouvre cependant de grands golfes aux vaisseaux longeant ses côtes montagneuses. La plus grande est la baie des Chaleurs, où Cartier trouva une température tropicale, qu'on rencontre ici parfois, en compensation des hivers rigoureux, seul handicap de ce pays magnifique. La baie de Gaspé serait, si l'on veut, notre baie de Douarnenez. Mais quand on a doublé le cap Rosier, on voit plutôt s'élargir une sorte d'immense lac de Genève entre de hautes croupes boisées qui rappellent notre Jura, et qui comptent, elles aussi, parmi les plus vieilles montagnes du globe. Et ce n'est pas une baie, d'ailleurs: c'est un golfe, et des plus profondément enfoncés dans les terres.

Toutefois cette vaste étendue qui distingue l'Amérique. On sait que la France entière tiendrait dans un des lacs du Canada septentrional. Il semble qu'ici l'espace n'ait rien coûté au Créateur. Notre Europe, vue du Canada, paraît avoir été faite à l'économie.

Ce qui n'a pas été fait à l'économie, ce sont les démonstrations d'amitié que les habitants ont réservées à la France. On a travaillé pendant des mois pour une journée. Mais quelle journée! L'accueil fut inoubliable.

Au fond de cette baie, qui, en Europe, serait célèbre par la beauté de ses proportions, la douceur arrondie des montagnes et la magnificence des forêts qui les couvrent, se blottit le petit port de Gaspé qui compte — on ose à peine l'écrire — huit ou neuf cents habitants, et qui pourtant est une capitale et possède même un évêque. C'est qu'ici nos mesures ne jouent plus: nous sommes en Gaspésie au huitième ou neuvième siècle de l'Europe, quand l'évêque venait d'être le *defensor civitatis* contre les Barbares, en restait le tuteur et l'auteur, et veillait aux intérêts matériels comme aux besoins spirituels de son diocèse. Celui qui a, pour ainsi dire, créé Gaspé et qui l'anime, qui l'a rattaché par la route à travers les épaisses forêts à Québec, est son évêque Mgr Ross. Or ce petit port vient de nous fêter d'une façon que pourrait lui envier une grande et riche cité. En nous enfonçant dans la baie, nous avons vu arriver du fond de l'horizon une multitude de barques de pêcheurs qui semblaient porter de minuscules voiles blanches. Et pourtant on entendait crépiter des

moteurs. Chose curieuse: toutes ces voiles avaient l'air de présenter une image au milieu. Bientôt nous avons identifié ces carrés blancs, timbrés de rouge ou de bleu, qui donnaient à ces bateaux un peu l'aspect de jonques chinoises: ils portaient des armoiries, celles de Cartier, de Saint-Malo, du Poitou, de l'Île-de-France, partout les trois fleurs de lys de la France royale. C'était Gaspé, c'était la Gaspésie, c'était le Canada français qui nous accueillait. Acclamations, signes des mains, envois de mouchoirs et de chapeaux. Tout cela sous une lumière admirable, la lumière bleu d'argent du Nord qui semblait franger tous les contours d'une lueur électrique. L'enthousiasme fut tout de suite à son comble. Nous avons vécu un de ces moments où la vie se met soudain à imiter, dans sa naïveté qui met les larmes aux yeux, une image d'Épinal.

La suite n'a pas été moins belle. A l'endroit où Cartier planta sa croix de bois où était façonnée en grosses lettres l'inscription *Vive le roi de France!* — pas tout à fait au même endroit, mais sur la hauteur où elle fera mieux, car Jacques Cartier n'avait pas prévu son quatrième centenaire — le cardinal Villeneuve, ce jeune primate du Canada, a inauguré une croix de granit qui commémore le débarquement et le geste du navigateur malouin. Le premier ministre du Canada, M. Bennett, était là, et le lieutenant-gouverneur de la province, M. Pate-naude, et le délégué des États-Unis, M. Walter D. Robbins, qui s'est exprimé en français, déchantant de très vifs applaudissements, et enfin M. Pierre-Étienne Flaudin, lequel a prononcé un discours qui tranchait sur tous les autres par la généralité des vues où se reconnaissait le goût de l'universel qui distingue l'esprit français.

Et dans tous les discours, au banquet du soir où M. Fisher, le recteur de l'université d'Oxford, a remporté une victoire d'humour aigu et de tact audacieux, à la messe pontificale du dimanche matin, où Mgr Camille Roy, recteur de l'université Laval, a lu en chaire un splendide message, sur toutes les bouches, éloquentes ou naïves, le nom de la France.

La devise du Canada est bien celle de Québec: *Je me souviens*. Les deux grandes nations d'Occident, l'Angleterre et la France, font un tour de force, en ce moment, qui les honore toutes deux: célébrer la découverte par l'une d'un pays qui est passé à l'autre, et attester devant cette autre nation l'amour gardé par ce pays pour la première: il ne faut rien de moins que le tact français uni au flegme britannique pour éviter les heurts et les froissements. Nous avons d'ailleurs l'impression, en pareille circonstance, que ces fêtes auront le plus grand retentissement dans tout le Canada français et renforceront sa situation politique en face du Canada anglais.

Car, comme le disait hier soir M. Taschereau, parlant au nom des Canadiens-français: « Les Anglais ne nous respectent que si nous nous respectons nous-mêmes. » En tout cas, la première impression à Gaspé a été profondément émouvante, et c'est avec un cœur déjà fraternel que nous attendons l'accueil de Québec.

Henry CHALGRAIN

A propos de Racine

(Du FIGARO)

Presque simultanément à Londres et à Rome, deux troupes d'acteurs formées par la Comédie-Française ont interprété des pièces de nos grands classiques. Ici et là Corneille alla aux nues, Molière enleva la paille; mais Racine, hélas! Racine n'obtint rien de plus que des applaudissements de politesse. Les Anglais demeurèrent froids devant *Andromaque*, et devant *Britannicus*, représenté au Forum, à dix pas de l'endroit où s'éleva la Maison Dorée de Néron, les Italiens montrèrent de la tiédeur. Faut-il s'étonner ou se scandaliser?

Taine n'eût point été surpris du résultat, pour d'autres imprévus, de cette double expérience. Il souhaitait, on le sait, qu'on jouât les tragédies de Racine dans le décor sommaire fourni par deux chaises et un paravent, avec les costumes du siècle de Louis XIV. Pour lui, *Andromaque*, *Agrippine*, *l'Iphigénie*, sont des princesses du Louvre et de Versailles; elles expriment des sentiments de leur époque; voiles et tuniques ne leur sont qu'un travestissement. Paradoxe, sans doute: mais, plutôt que de le contredire, il convient de le dépasser. Ce n'est pas seulement une époque que Racine traduit avec intensité, mais une culture et une âme: les nôtres. Il apparaît encore plus français qu'il n'est universel.

La générosité de Corneille, l'humanité de Molière, passent aisément toutes les frontières spirituelles. Mais la logique passionnée de Racine, mais sa peinture ardente et trouble de l'amour, ces ravissements mêlés de remords et nuancés de regrets, ces volontés affaiblies que tourmente la nostalgie de leur grandeur, ces consciences pleines d'une lucidité désespérée qui, lentement, se regardent décroître, mais pour tout dire, cette conception de l'homme qui se voudrait parfait dans l'amour et qui gémit de n'y trouver que d'inquiètes ou de sauvages ivresses, cette analyse impitoyable de nos grandeurs et de nos misères, tout cela appartient en propre à une France morale formée depuis trois cents ans par la double influence d'un christianisme largement entendu et d'un humanisme enseigné sans étroitesse. Ni Racine,

ni Pascal, ni, dans un certain sens, Molière, ni Chateaubriand, ni Stendhal, ne se sont jamais entièrement compris à l'étranger; Dieu veuille qu'ils continuent longtemps d'être compris chez nous!

Maurice LEVAILLANT

L'ORDRE est édité par les Éditions de l'Ordre limitée (cette bouffonne désignation est imposée par le seul gouvernement français d'Amérique) et imprimée par la Cie de Publication de la Patrie limitée, 180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal.

20,000 tours à la seconde

A une récente exposition des industries chimiques à Londres, on pouvait admirer un petit appareil d'une extrême ingéniosité, destiné à séparer par la force centrifuge des précipités très légers au cours de certaines analyses chimiques précises. La vitesse à laquelle tourne le rotor de l'appareil atteint le chiffre fantastique de 20.000 tours par seconde, soit 1.200.000 tours par minute.

Le rotor, lit-on dans *SCIENCE ET MONDE*, est évidemment de petite taille: c'est un cône de 1 centimètre de diamètre environ qui tourne autour de son axe. Aucun palier ne résisterait à de telles vitesses, aussi ce cône repose-t-il tout simplement sur de l'air et n'a-t-il aucun contact avec l'enveloppe métallique de l'appareil. Cette enveloppe est percée de trous par lesquels on infuse de l'air, qui vient frapper la surface du cône sous un angle convenable et le met en rotation. L'air s'échappe par un trou central dans l'axe du rotor et sa pression maintient celui-ci soulevé.

A 20.000 tours par seconde, la vitesse périphérique du plus grand diamètre du rotor atteint 628 mètres (le mètre équivaut à peu près au yard anglais) par seconde, soit 2.250 kilomètres (le kilomètre équivaut à trois cinquièmes de mille) à l'heure, vitesse supérieure à la vitesse périphérique de la Terre à l'Équateur, qui est de 1.730 kilomètres à l'heure. Rappelons, à titre de comparaison, que la vitesse initiale de la balle de fusil à sa sortie du canon est de 3.000 kilomètres à l'heure.

L'OPÉRA

Hansel et Gretel

Il est regrettable que mercredi n'ait pas été jour de congé. Sans doute y aurait-il eu plus d'enfants à la matinée donnée ce jour-là par la compagnie San Carlo. Non que le charmant opéra d'Engelbert Humperdinck soit une œuvre dénuée d'intérêt pour les adultes. Mais elle constitue un spectacle où, tout en s'amusant eux-mêmes, les adultes peuvent amener les enfants qui ne s'amuseront pas moins, car il est à leur portée.

Hansel et Gretel, c'est un conte de fée. C'est pour ainsi dire la version allemande de la légende de saint Nicolas qui ressuscite les enfants que le vilain boucher avait mis dans son saloir. *Hansel et Gretel* sont les deux enfants d'un pauvre fabricant de balais. Leur mère les envoie cueillir des fraises dans la forêt. Ils s'amusent, s'égarant et y sont surpris par la nuit. Le bonhomme au Sabre vient les endormir. Pendant la nuit, les anges descendent du ciel par un escalier d'argent et protègent leur sommeil. Le matin, la fée Aurore les éveille. Mais une sorcière qui fait cuire les enfants dans un four s'en empare et les retient prisonniers. Elle leur jette un sort qui opère sur le jeune Hansel, mais qui n'a pas de prise sur la douce Gretel qui conjure le sort dont son frère est frappé par la sorcière. Celle-ci a chevauché sur son balai comme toutes les sorcières de tous les contes. Alors pendant que la méchante femme s'approche de son four et y introduit la tête pour voir le feu, les deux enfants l'y précipitent d'une poussée, ce qui délivre tous les enfants jadis

brûlés par la vieille et permet à leurs parents de les retrouver.

Voilà cette charmante histoire dont tout l'intérêt réside dans la musique qui est aussi jeune et fraîche que peut l'être la musique allemande, dans la mise en scène qui était fort ingénieuse; et dans l'interprétation qui fut très satisfaisante. Dans le rôle de Hansel, Ina Bourskaya fut peut-être un peu négligée, se fiant aux réflexes de son métier qui est sûr, mais sa voix parut plus agréable dans ce rôle que dans celui de Carmen, plus lourd pour une voix fatiguée. Thalia Sabanieva, la charmante Micaela de Carmen, était toute désignée pour incarner une petite Gretel non moins charmante. Observons toutefois qu'elle n'avait pas tout à fait assez peur à l'apparition de la sorcière et qu'elle ne continuait pas moins à manger ses fruits sauvages, ce qui n'est pas le fait d'un enfant effrayé. De la sorcière, Stella DeMetz fit une heureuse composition dans la note conventionnelle.

Il faut souligner l'ingéniosité de la mise en scène du deuxième acte et l'habileté avec laquelle on passa de la nuit en forêt au tableau des anges descendant du ciel et dansant autour des enfants endormis confiés à leur garde.

D'agréables ballets suivaient ce court opéra, dont une partie de la danse ajoutée dimanche au quatrième acte de *Carmen* sur un fragment de l'*Arlesienne*, de Bizet, et une amusante composition sur *Gulliver's Cakewalk*, du *Children's Corner*, de Debussy.

Aïda

Dimanche soir, *Carmen* avait satisfait à peu près tous les spectateurs. Cette représentation reste cependant la moins bonne de celles que nous a données cette semaine la compagnie San Carlo. C'est dire que l'on va de succès en succès. Des cinq premières représentations, *Aïda* est peut-être la meilleure. Je compare les spectacles, non les œuvres. Les artistes de M. Peroni ont sans doute plus de mérite d'avoir donné de *Lohengrin* une interprétation digne d'éloges que d'avoir remporté un grand succès dans *Aïda*. Cette dernière œuvre est beaucoup plus à leur portée. La tâche leur était plus facile. A la plupart de ces chanteurs d'opéra le répertoire italien est le plus familier; il est le plus facile aussi car un art plus superficiel y suffit pourvu qu'on soit bien doué vocalement. Qu'ils soient de taille à aborder avec assez de maîtrise le drame wagnérien, on comprendra que l'opéra italien devienne pour eux jeu d'enfant et que, dans leur succès de la semaine, *Aïda* soit un sommet comme le sera probablement *La Tosca*, ce soir.

Pour cela il suffisait que le directeur de la troupe réservât ses meilleures voix pour ces œuvres. C'est ce qu'il a fait pour *Aïda*. C'est la meilleure distribution réunie jusqu'ici (à l'exception peut-être de celle de *La Bohème*, que je n'ai pas vue); Anna Turkel, qui n'est réservée de révéler dans le rôle d'Aïda — je dis ingrat, car celui d'Amnérís tend à l'effacer; Dreda Aves (Amnérís), la splendide Ortrude de *Lohengrin*; Arnold Lindi (Radames), un solide ténor mis en réserve jusqu'à ce moment; Mario Valle (Amonasro), le violent Frédéric de *Lohengrin*, resté italien jusque dans le drame wagnérien et qui retrouvait son élément naturel dans l'opéra italien; l'excellent basse Harold Kravitt (le grand-père Ramfis), que nous avons entendu presque tous les soirs et qui a paru s'améliorer constamment depuis *Carmen* où sans doute moins en voix, il m'avait moins favorablement impressionné.

Dans cette distribution, aucun rôle faible tant du côté de la voix que de celui du théâtre, ce dernier élément étant

beaucoup moins important dans cette œuvre que dans *Lohengrin* ou même *Carmen*, alors qu'un rôle important de *Lohengrin* et plusieurs interprètes importants de *Carmen* étaient vocalement inférieurs à leurs camarades, sinon inférieurs à leur tâche.

Succession de tableaux plutôt que de scènes, suite d'airs et de morceaux d'ensemble plutôt que de phrases dialoguées, *Aïda* se prête au déploiement vocal comme aussi aux décors fastueux. La part si belle faite au chant expose les interprètes à se laisser aller à l'intempérance vocale, et c'est peut-être sur ce point que l'on pourra faire des reproches aux chanteurs de M. Peroni, bien qu'on soit habitué par une sorte de tradition à plus d'exagération encore. On n'a pas abusé des cadences, ni des fioritures, ni des points d'orgue, sauf à de rares moments. Mais on a donné de la voix si généreusement que j'ai craint pour le ténor. Tout le monde a tenu bon cependant et réussi à masquer la fatigue sinon à l'éviter. Notons l'excellence des chanteurs d'hommes surtout, et particulièrement de celui des prêtres, au deuxième tableau du premier acte.

L'orchestre, avait la tâche facile après avoir montré la maîtrise qui lui a valu tant d'éloges dans la dangereuse partition de *Lohengrin*. Le rôle d'accompagnement et de décor sonore qui est le sien dans la plus grande partie du répertoire italien ne demande que peu d'effort à un groupe de musiciens comme celui qui dirige M. Peroni. Des décors, disons qu'ils étaient assez fastueux que peuvent l'être ceux d'une troupe de tournée. Un peu vieilliss peut-être, conventionnels plutôt, satisfaisants à coup sûr. Figurait plus nombreuse que les précédentes, m'a-t-il paru, que l'on a su faire évoluer habilement d'une coulisse à l'autre pour prolonger le fameux défilé. Pourquoi n'a-t-on pas fait cela au dernier acte de *Carmen*?

Faisons l'éloge des excellents ballets dirigés par M. Lucien Pridoux, et en particulier de la danse originale exécutée par le maître de ballet et la première danseuse Lydia Arlova.

Georges LANGLOIS

LA TRIBUNE DU LECTEUR

Les laïques et l'enseignement secondaire

M. Olivier Asselin, Directeur de l'ORDRE.

Monsieur le Directeur.

La question d'un enseignement secondaire qui ne soit pas exclusivement ecclésiastique est à la veille de mûrir, ce me semble. Je veux dire que les esprits aujourd'hui sont moins fermés à une discussion de ce genre qu'ils ne l'étaient il y a vingt ans.

J'aimerais vous voir aborder ce problème avec la précision et avec la largeur de vue que vous mettez dans les études de politique canadienne. Il n'y a pas de pays au monde où, chez les séculiers, on trouve une telle masse de catholiques sincères et dévoués. Et cependant il n'y a pas de pays au monde où les hommes d'Eglise soient aussi défranchés des séculiers quand il s'agit d'influence à exercer et d'autorité à prendre. Cela est bien étonnant.

Le régime que l'on veut maintenir est celui-ci : que jusqu'à la fin du monde l'élément laïque, c'est-à-dire la masse de la nation, soit complètement ostracisé de l'enseignement secondaire, alors que l'enseignement secondaire est celui qui exerce la plus décisive influence dans l'éducation d'un peuple. Est-ce raisonnable?

On dit : « Accordons à la société laïque quelques petites miettes de la table,

et elle ne songera pas à demander autre chose. » On veut dire par là : « Dans deux ou trois collèges accordons à des séculiers quelques petits cours secondaires, quelques classes inférieures, et la société civile ne songera jamais à demander autre chose. » Le calcul est-il juste?

Si l'enseignement secondaire doit prendre une orientation un peu différente, au Canada français, c'est le commencement qui sera difficile. Mais une noble rivalité entre les établissements ecclésiastiques qui domineront toujours et quelques bons lycées fera du bien. En outre l'avantage de ne pas fermer complètement la carrière de l'enseignement secondaire à toute la société civile mériterait bien que le gouvernement fit quelques sacrifices d'argent pour commencer, car il n'y a que le commencement qui serait difficile.

Ce qui effraie ici les hommes d'Eglise c'est la théorie du premier pas : « Oh ! oui, en commençant vous aurez d'excellents professeurs, du point de vue religieux, et ensuite... »

Les meilleures initiatives peuvent mal tourner si on les laisse mal tourner. Mais quand on se laisse trop intimider par la théorie du premier pas on ne fait jamais rien.

DURUY

Au Portugal

Le gouvernement portugais prépare un plan de réarmement immédiat de l'armée, qui va être dotée d'un matériel de guerre moderne. Il affectera une somme de deux millions de livres à l'achat de matériel,

LIVRES NOUVEAUX

I. — *Lettres d'Amour de Catherine II à Potemkine*, publiées avec une introduction et des notes par M. Georges OUDARD.

II. — *Dessins aux trois crayons*, par Edmond JALOUX.

III. — *Charline*, roman, par MARTIAL-PIÉCHAUD.

I. — Lettres de

Catherine II à Potemkine

M. Georges Oudard, à qui l'on doit déjà dans la collection *Le Roman des Grandes Existences* une excellente *Vie de Pierre-le-Grand*, nous rapporte de Russie un trésor de documents extraordinaires relatifs à la si curieuse figure de Catherine II. Sur cette « Sémiramis du Nord » on a beaucoup écrit et ses dévergondages ont été copieusement contés; son « favoritisme » à la Louis XV, la désinvolture garçonnière avec laquelle elle lançait le mouchoir aux beaux garçons qui la tentaient — restant, en somme, dans la tradition installée à la Cour de Russie par Anne et Elisabeth, — nous connaissons ce scandaleux roman, mais ce que nous ignorons, c'est la véritable histoire de sa liaison avec l'homme dont le nom s'attache au sien et qui sort d'exceptionnelle façon du vulgaire troupeau de ses amants : Potemkine.

Or, c'est précisément la correspondance amoureuse échangée à l'heure embrasée des débuts, entre 1774 et 1776, que M. Georges Oudard a eu la bonne fortune de retrouver. Ces lettres forment un roman d'amour en lui-même très prenant, l'éternelle aventure de celle qui, pour la première fois vraiment après de multiples aventures où le cœur n'a que faire, s'éprend d'un homme plus jeune. Mais celle qui est prise ici de cet amour tardif, où le cœur cette fois et l'esprit sont engagés autant que les sens, et qui se teinte d'un sentiment quasi maternel né des différences de l'âge, ce n'est pas une vieille amoureuse banale, c'est une femme hors de la commune mesure, une très grande souveraine dont, réservés ses écarts n'appartenant qu'au bilan moral, la gloire ne porte d'autre tache que le dépècement féroce de la Pologne et dont le règne connut toutes les splendeurs.

Quand ses regards tombent sur l'officier de la Garde, qui, au jour du Coup d'Etat, lui tend sa dragonne à l'instant où elle prend la tête des troupes, Catherine est à l'âge dangereux. Elle a quarante-quatre ans. Il y a trente années déjà qu'elle est arrivée en Russie pour y trouver le plus pitoyable des maris. D'abord, il est d'une laideur abusive, repoussante même, avec sa figure grêlée par la petite vérole. Il y ajoute de boire comme une éponge et de ne se plaire qu'au milieu de la valetaille; il sent le crottin de cheval et pue le chignon mouillé. Au demeurant, il est stupide et, ni plus ni moins, gâteux, passant des heures devant un théâtre de marionnettes et réunissant un conseil de guerre pour condamner à mort un rat coupable d'avoir grignoté une poupée de carton. Et, « au déduit », comme dit Brantôme, pas même un homme. Or, Catherine il en fallait un — au moins.

Si j'avais eu un mari, écrira-t-elle plus tard, qui se fût fait aimer de moi, je lui aurais été fidèle toute ma vie, car je n'ai aucun penchant pour la débauche. (...) Mon grand malheur est que je ne sais pas vivre sans amour. » Fidèle toute la vie... Catherine s'avance peut-être beaucoup, ou bien l'écrit-elle quand elle n'a plus faim; mais, après tout, en matière féminine, tout est possible. De vrai, elle attendit huit ans avant de tromper ce horrible mari. Bien entendu, elle commença par l'« homme à femmes », le beau Serge Solitkov — tous les amants de Catherine seront très beaux. Hors cette beauté, nul; mais un remarquable professeur dont Catherine, élève brillante, n'oublie pas les leçons. Elle les utilise bientôt pour déniaiser — loi des contrastes — Stanislas Poniatowski, secrétaire de l'ambassade d'Angleterre en Russie, à qui elle offrit la couronne de Pologne. Celui-ci, c'est la finesse même, l'esprit, la sensibilité, toute la candeur de l'amour. Et l'élégant Polonais fait même, ce qui est de règle après tout, la conquête du mari. Ensuite, c'est le tour d'Orlov, qui la mène tambour battant et la rosse, et dont elle finit par se libérer en lui offrant des terres en Livonie. Elle payait toujours bien. Vassilichikov, le successeur, est beau, mais bête à faire bailler et Catherine — il l'avoue lui-même ingénuement — le traite comme « une fille entretenue ».

Après cet « imbécile », enfin, Grégoire Potemkine — en bonne comptabilité le sixième, si l'on n'oublie pas celui qui, en tête de liste, ne fut probablement qu'un amoureux chaste, le prince Tchernichov. Ah ! ici, l'affaire change. Catherine a trouvé l'homme à sa taille. Un ambitieux certes, mais d'envergure, cet officier de petite noblesse, renvoyé de l'Université à cause de sa paresse, qui connaît l'impératrice et sait ce qu'on peut gagner entre ses bras. Elle l'aime, de la plus profonde, de la plus féminine tendresse, et cette femme qui a le cerveau d'un grand politique, qui sur l'échiquier européen se montre toujours au premier plan et continue avec une étonnante largeur de vues l'œuvre de Pierre le Grand, on la trouve ici, dès son réveil, prenant la plume pour écrire à l'homme qui vit tout le jour à son côté. Elle lui adresse

jusqu'à trois lettres quotidiennes; les unes longues et remplies par le souci des affaires de l'Etat et où se reflète toute l'histoire de la Russie d'alors, et celle de l'Europe; car elle le porte très haut dans son admiration; il est son confident, son conseiller, son appui; les autres, brèves, des « poulets » où Catherine la Grande, pour crier son amour, fait appel au vocabulaire ridicule des amoureux de tous les temps. Potemkine n'est plus le grand serviteur de son règne — qu'il fut vraiment — l'« homme extraordinaire », le « vrai génie qui n'a réalisé que la moitié de ses possibilités », comme en 1791 elle l'écrira à Grimm, à l'heure où la mort de son amant vient l'« assommer ». Catherine s'exprime en « catherine » exaltée qui clame son idolâtrie... *Ma petite âme. Mon cher petit chéri. Mamour...* Elle recourt aux merveilles du monde ailé; il devient le pigeon chéri, la perruche, le faisan d'or. Et la confiserie y passe; il est le bonbon. Mais comme nous sommes en Russie, il est aussi mon petit père. Et ça, c'est moins mignon... Mais il est aussi le cher époux. Le fut-il en réalité? Barskov en est persuadé; le mariage aurait eu lieu à la fin de 1774 en l'église Saint-Samson de Pétersbourg, en présence d'une dame d'honneur et de deux témoins.

Document, on le voit, de premier ordre et dont la découverte par M. Georges Oudard est aussi précieuse pour le lecteur passionné d'études historiques que pour le grand public friand de romans d'amour vécus, resuscités dans le cadre du passé.

II. — Edmond Jaloux

Après une longue défaillance, dont la cause s'explique assez clairement d'ailleurs par la basse qualité de ce qui était trop souvent offert au public, le genre de la nouvelle regagne aujourd'hui de manière très sensible sa large audience d'il y a quelque trente ans. Il faut s'en féliciter. Le genre correspond à une conception littéraire de la vie, de ces phénomènes et de ses acteurs, très différente de la conception romanesque, — tout aussi légitime. Comédies et tragédies humaines n'ont pas toujours besoin pour s'exprimer de longs récits. La formule brève, réduisant les choses à l'essentiel, dédaignant le détail de la mise en scène et laissant à l'imagination du lecteur la liberté de courir autant que bon lui semble sur une dense et vigoureuse esquisse, a l'avantage des effets saisissants. Aussi bien, est-il superflu de rappeler ses titres de noblesse et quels purs chefs-d'œuvre elle a produits de *Carmen* à *Boule de suif*, de *Mérimée* à *Maupassant*.

Genre légitime, extrêmement difficile aussi. Tout le monde ne dispose pas de la concision, ni de l'acuité dans l'observation et l'analyse, de ce sens du choix, qui permettent dans la complexité des faits d'aller droit au principal, d'évoquer une figure en quelques lignes, tout un roman en quelques pages. M. Edmond Jaloux, lui, a remarquablement hérité des qualités qui semblaient, sinon perdues, du moins en sommeil. Le recueil qu'il vient de publier, *Dessins aux trois crayons*, offre en une trentaine de nouvelles dont pas une n'est manquée, tout ce que la vie peut présenter tour à tour de poésie et de laideur, de joie et de tristesse, de charme et de désespoir, de bonheur et de souffrance, de ridicule et de pathétique, et la souplesse de son talent nous vaut ici le régat tout ensemble le plus fin, le plus copieux et le plus varié.

III. — Martial-Piéchaud

M. Martial-Piéchaud tient victorieusement la gageure de fonder en un harmonieux ensemble deux qualités qui, d'ordinaire, font en littérature mauvais ménage : la minutie dans l'étude des caractères et le don du mouvement entraînant récit et lecteur. Par ailleurs, l'auteur de *Mademoiselle Pascal* et de *Vallée heureuse* parvient toujours à maintenir sur le plan réaliste l'atmosphère de la poésie. Cette réussite, si malaisée d'habitude et qu'il obtint en se jouant, M. Martial-Piéchaud la doit aux Dieux favorables qui ont diversifié son talent, mais, sans doute aussi, à sa décision personnelle de diviser son travail entre les productions du roman et celles du théâtre. Le roman qui vient de paraître, *Charline*, est le fruit parfait de cette double sève. A suivre pas à pas l'éveil d'une âme de jeune fille, la naissance de ses doutes, de ses dépités, de ses angoisses, l'explosion de ses tourments dans un enfant victime de la légèreté maternelle, gros était le risque de faire sombrer l'intérêt romanesque dans la ténuité laborieuse et fatigante de l'analyse. Ce péril, mortel au récit et à son emprise sur qui le lit, M. Martial-Piéchaud l'a magistralement évité. Dans ce roman aux accents déchirants, il a su dire en scènes vives et sobres, en dialogues passionnés, le calvaire d'une petite fille découvrant peu à peu la faute de la mère et l'atroce raison du suicide du père, à son tour meurtrie par l'amour et ne trouvant le repos que dans un royaume qui n'est pas de ce monde, au jardin d'un couvent glissant en pente vers la mer « comme un panier de fleurs et de fruits renversé ».

Armand RIO

Déformation professionnelle

Deux critiques dramatiques se rencontrent dans une rue de Paris.

— Tiens, mon cher ami, vous n'étiez pas, hier, à la répétition des Variétés?

— Non, en effet, j'étais à l'enterrement de mon beau-père.

L'autre, distraitemment : — C'était bien ça.

Malheur à toi, Sodome!

BIEN qu'il n'ait pas été circonscrit le huitième jour après sa naissance, le dénommé Wilbur Glenn Voliva, de Sion (Illinois), est certainement un descendant, au moins spirituel, des prophètes hébreux. C'est une sorte de « Saint des Derniers Jours », un sous-mormon, un vice-Daniel ou un Casandre au petit pied, si l'on préfère. C'est un Jean le Précurseur américain, dont la naïveté désarme le Huron. C'est un prophète, un prophète de malheur par-dessus le marché. Il annonce, quelque chose de mieux que la guerre, quelque chose de mieux que la réforme de l'enseignement : il annonce la fin du monde d'ici douze ans, à moins que ce ne soit avant. Voliva est un prophète-candidat-dictateur qui n'avait pas prévu qu'il serait battu à quelque élection illinoise. Il ne s'en est jamais consolé et il prédit que ses adversaires politiques seront bientôt victimes de la vengeance du Seigneur. Rien moins que cela. C'est réjouissant pour ceux qui ont voté contre lui.

Le Huron, qui en a vu de toutes les couleurs et qui a entendu, au cours de son existence, un nombre respectable de précurseurs à la noix de coco et à la graisse de chevaux de bois, ne sourcilie pas à la nouvelle vision volivienne. Il ne saurait s'étonner qu'il y ait sur cette terre un devin de plus. Mais il se demande comment il se fait que ce précurseur puisse précisément apparaître dans la ville de Sion, aux Etats-Désossés. C'est probablement la volonté de la Providence. Le Huron s'incline, mais il ouvre des yeux ronds comme des soucoupes de tasse à café.

Le Huron se demande comment le pays d'Amérique peut produire, au XXe siècle, autre chose que des boxeurs, des colonels honoraires, des banksters, des

grues d'Hollywood, des savants à la manque et des politiciens pourris sans jamais avoir été mûrs.

Le Huron comprend fort bien que dans un pays mystique comme la terre de Hind, un avocat comme Ghandi puisse devenir une sorte de demi-dieu, qu'un Ramakrishna puisse réformer le panthéon hindouiste. Le Huron comprend même qu'un peintre en bâtiment puisse devenir prophète dans un pays qui n'est pas le sien, qu'un You-You comme Karl Marx puisse répandre ses théories un peu partout dans le monde, mais il n'arrive pas à comprendre que dans la ville des gratte-ciel il puisse se trouver une personne ayant une âme et des croyances spirituelles, même erronées. Le Huron en reste « comme deux sous de frites ». C'est cependant vrai. Il existe un certain Wilbur Glenn Voliva aux Etats-Unis, et plus particulièrement à Sion-la-Bien-Nommée, en Illinois.

Notre prophète nous prédit la fin du monde et surtout la destruction totale de nos adversaires politiques. Il prédit la fin d'une société pourrie. Le feu du ciel tombera sur la cité antique et n'épargnera que la cité future, qui sera, bien entendu, Sion. Le reste du monde périra comme ont péri Sodome et Gomorre, sous les coups de la colère divine. Ah ! que c'est réjouissant pour ces pauvres Allemands!

Et maintenant, américanophobes acharnés, faites un acte de contrition et reconnaissez que les Etats-Désossés peuvent produire autre chose que des Capone ou des Jean Harlow en série. L'ancien pays indien produit, sous le règne des Faces Pâles, des jumeaux par milliers, et un nombre plus considérable encore d'imbéciles.

LE HURON

Questions de langue

Par un ami de Ménage

(Pour ceux qui ont un dictionnaire sous la main)

Loyauté, loyalisme. — Le dictionnaire dit, au mot *loyalisme* : « A signifié, en Angleterre, fidélité à la maison des Stuarts; puis, plus généralement, fidélité à la couronne. » La *loyauté* se définit : « Caractère d'une personne ou d'une chose loyale. » Et Larousse donne comme équivalent de *loyal* : « sincère, franc, honnête; fidèle et dévoué; un serviteur loyal; inspiré par la droiture ou la fidélité; de loyaux services. » Rien dans tout cela qui nous autorise à confondre le loyalisme avec la loyauté, ni surtout à parler de notre « loyauté à la Couronne », quand la loyauté doit, selon les meilleures traditions de la langue, se pratiquer envers quelqu'un et non à quelqu'un. Ordinairement, pour expliquer notre fidélité à la couronne anglaise il suffirait du mot *loyalisme*, sans plus. — Ol. A.

Employeur, patron. — L'employeur est, d'après Larousse, « la personne qui emploie et rétribue le travail d'autrui ». Le mot comporte cependant une idée d'opposition à employé. Il est d'ailleurs de création récente, et les occasions ne manqueront pas à un écrivain de bonne race de lui préférer le mot bien français de *patron*. « Le patron et ses ouvriers » est une formule qui vaut généralement beaucoup mieux que « l'employeur et ses employés ». — Ol. A.

L'imparfait du subjonctif

(Du FIGARO)

Je ne comprends pas. Non, vraiment, je ne comprends pas.

D'après un collaborateur anonyme du *MERCURE*, j'ai reproduit cette phrase de Cocteau : « Le malheur voulut qu'Achille se laissât entraîner par Victor », et cette phrase de Giraudoux : « Le malheur voulut que José entra le soir avec la fièvre », et j'ai épilogué sur ce dédain de l'imparfait du subjonctif, le mettant au compte d'une distraction de Giraudoux et de Cocteau, mais aussi le signalant comme un étrange symptôme.

Là-dessus, de divers côtés, se sont élevés des contradicteurs pour me faire remarquer que dans ces deux phrases l'imparfait du subjonctif eût été déplacé puisque la pensée ne l'exigeait pas.

La pensée ne l'exigeait pas ! On croit rêver ! Quelle était donc la pensée des deux auteurs ?

Pour Giraudoux, elle était qu'en vertu d'un ordre du destin, José entra avec la fièvre; pour Cocteau, qu'en vertu d'un autre ordre du même destin malveillant, Achille se laissa entraîner par Victor. Or, l'idée d'un ordre, d'une volonté commande impérieusement le subjonctif.

On me fait observer qu'en réalité, Giraudoux et Cocteau n'ont jamais cru à un ordre particulier du destin en ce qui concerne la fièvre de José et l'entraînement d'Achille par Victor; l'emploi de l'expression « le malheur voulut que » n'a été de leur part que de l'automatisme verbal. Eh bien, automatisme pour automatisme ! Automatiquement, *voulut* exige le subjonctif !

Dites tout le mal que vous voudrez de l'imparfait du subjonctif ! Il s'imposait d'autant plus ici, qu'il y correspondait à une beauté véritable : la personification du malheur.

Et c'est pourquoi je répète : Giraudoux et Cocteau n'ont certainement pas fait es-

près d'employer à sa place le plat, le prosaïque passé défini.

Mon ami Prospero, de COMEDIA, veut que je n'aie pas réfléchi jusqu'au bout sur le petit, tout petit problème de grammaire soulevé par la phrase de Giraudoux : « Le malheur voulut que José entra le soir avec la fièvre », et il répète une seconde fois l'argument auquel j'ai déjà répondu, en disant que l'imparfait du subjonctif s'imposait d'autant plus ici qu'il était comporté une beauté : la personification du malheur. Prospero prétend m'apprendre qu'il n'est jamais entré dans la pensée de Giraudoux de personifier le malheur : Giraudoux a employé une locution toute faite, dont l'usage a effacé le sens originel. Absolutement d'accord ! Seulement, cette locution a beau être toute faite, elle a beau avoir perdu son sens littéral, à l'usage elle n'en continue pas moins d'exiger le subjonctif.

Prospero invoque Littré, il précise même : « page 2545, vers le bas ». J'ai ouvert Littré à la page 2545, je n'y ai pas trouvé trace d'un exemple sur lequel Prospero puisse s'appuyer. Littré ne cite aucune phrase où vouloir soit suivi de l'indicatif. D'où je conclus qu'aucun bon auteur n'a jamais employé — sauf négligence ou distraction, naturellement — l'indicatif après vouloir. Et cependant « le malheur voulut que... » était déjà, il me semble, une expression toute faite au XVIIIe et au XVIIe siècle !

Maintenant, je vais prouver à mon ami Prospero que, si l'un de nous deux n'a pas réfléchi jusqu'au bout dans cette affaire, c'est lui. Qu'il mette la phrase au présent et qu'il me dise si, oui ou non, il écrirait lui, Prospero : « Le malheur veut que José prend la fièvre » ! Dites, Prospero, l'écrivez-vous ? Non, n'est-ce pas ? Avouez donc que « Le malheur voulut que José entra... » n'a été rendu possible, sous la plume de Giraudoux, que par la similitude de son de *entra* et de *rentra* et que toutes les subtilités, arguties et fallacieuses invocations du Larousse où vous vous perdez, ne réussissent jamais à faire qu'une faute ne soit pas une faute.

André BILLY

L'inspiration

de Guy de Maupassant

Une nouvelle édition des *Contes nouveaux* de Guy de Maupassant vient de paraître avec une curieuse préface de l'éditeur lui-même, M. Henri Defontaine, de Rouen. Ce dernier s'est efforcé, après tant d'autres et notamment après M. René Dumesnil, de trouver la source des nouvelles qui ont le plus contribué à la notoriété, puis à la gloire de l'écrivain. Bien peu de ses chefs-d'œuvre ont été imaginés, dit CANDIDE ! « Il utilisait très souvent des « rabateurs », comme il les nommait, qui, pour une honnête rétribution, lui racontaient une histoire inspirée par leurs souvenirs ou des faits récents. Une fois même, pour toucher la prime, un rabatteur donna à Maupassant comme vécu un récit dramatique dont le conteur fit une nouvelle pour LE GIL BLAS où il collaborait. Un lecteur écrivit à Maupassant pour se plaindre, car, disait-il, il avait déjà lu cela... C'était vrai : Maupassant n'a jamais permis que ce conte parût dans un de ses recueils.

L'ascenseur soviétique

Dans une administration de Moscou, sur la porte de l'ascenseur, une pancarte donne cet avis :

Article I. — Camarades, épargnez vos forces ! Les Soviets les réclament. Ne montez pas l'escalier; prenez l'ascenseur.

Article II. — L'ascenseur ne fonctionne pas.

Demain, « Faust »,

par Georges Langlois